

**Analyse de la charge de travail  
des enseignant-e-s de  
l'enseignement primaire ordinaire  
(ATE III)**

---



**François Ducrey  
Édith Guilley  
Youssef Hrizi  
Franck Petrucci**

**Avec la collaboration d'Elisabeth Issaieva Moubarak-Nahra**

**Janvier 2014**



**Analyse de la charge de travail  
des enseignant-e-s de  
l'enseignement primaire ordinaire  
(ATE III)**

---

**François Ducrey  
Édith Guilley  
Youssef Hrizi  
Franck Petrucci**

**Avec la collaboration d'Elisabeth Issaieva Moubarak-Nahra**

**Janvier 2014**

## Remerciements

Nos remerciements s'adressent aux interlocuteurs et interlocutrices qui nous ont accompagnés dans la réalisation de cette étude.

Nous remercions tout particulièrement les enseignant-e-s du primaire pour leur investissement et le temps qu'ils et elles nous ont consacré.

Nous remercions également toutes les personnes qui ont accepté de nous rencontrer lors d'entretiens, de même que les membres du groupe d'accompagnement qui ont été consultés au moment de l'élaboration du questionnaire.

Nos remerciements vont enfin aux collaborateurs du SRED, M. G. Charmillot qui a géré les aspects informatiques de l'enquête en ligne et M. N. Jagasia, responsable de l'édition, ainsi qu'à M. G. Ferro-Luzzi, directeur scientifique au SRED qui a relu le manuscrit.

### Avertissements

- ♦ Le présent rapport constitue le troisième volet d'une série de recherches menées par le SRED sur la charge de travail des enseignant-e-s à Genève. Son contenu et sa structure peuvent donc se révéler relativement proches des rapports antérieurs.
- ♦ Ce rapport utilise le langage épiciène.
- ♦ Il a été remis au mandant au mois de juin 2013.

---

### Compléments d'information :

François Ducrey  
Tél. +41/0 22 546 71 61  
[francois.ducrey@etat.ge.ch](mailto:francois.ducrey@etat.ge.ch)

Édith Guilley  
Tél. +41/0 22 546 71 51  
[edith.guilley@etat.ge.ch](mailto:edith.guilley@etat.ge.ch)

Youssef Hrizi  
Tél. +41/0 22 546 71 32  
[youssef.hrizi@etat.ge.ch](mailto:youssef.hrizi@etat.ge.ch)

Franck Petrucci  
Tél. +41/0 22 546 71 22  
[franck.petrucci@etat.ge.ch](mailto:franck.petrucci@etat.ge.ch)

### Responsable de l'édition :

Narain Jagasia  
Tél. +41/0 22 546 71 14  
[narain.jagasia@etat.ge.ch](mailto:narain.jagasia@etat.ge.ch)

### Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)  
12, quai du Rhône - 1205 Genève - Suisse  
Tél. +41/0 22 546 71 00  
Fax +41/0 22 546 71 02

Internet : <http://www.ge.ch/sred>

Document 14.002

*Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité du Service de la recherche en éducation.*

---

# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
Objectifs de la recherche .....	6
Organisation du rapport .....	7
<b>1. Cadrage théorique.....</b>	<b>9</b>
1.1 Complexité de l'activité de l'enseignant-e.....	9
1.2 La charge de travail : définition et mesures .....	10
1.3 Temps de travail officiel et effectif.....	11
<b>2. Méthodologie de recherche.....</b>	<b>13</b>
2.1 Questions de recherche .....	13
2.2 Partenaires de la recherche .....	13
2.3 Phases préliminaires de la recherche .....	13
2.3.1 Résultats de la phase préliminaire : la diversité des tâches des enseignant-e-s .....	14
2.4 Recueil des données.....	15
2.4.1 Le questionnaire.....	15
2.4.2 Les modalités de passation.....	15
2.4.3 Les limites et les biais .....	16
2.5 Champ de l'étude .....	16
2.5.1 Population interrogée .....	16
2.5.2 Taux de réponse .....	16
2.5.3 Représentativité des répondant-e-s .....	17
2.6 Procédure de recherche.....	18
2.7 Traitement des données : contrôle et cohérence des données.....	18

<b>3. Présentation des résultats.....</b>	<b>19</b>
3.1 Les tâches des enseignant-e-s de l'enseignement primaire ordinaire .....	21
3.1.1 Répartition en pourcentage des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire ...	22
3.1.2 L'influence des facteurs structurels sur la répartition des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire.....	23
3.1.3 L'influence des facteurs personnels sur la répartition des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire.....	28
3.2 Perceptions qu'ont les enseignant-e-s de l'enseignement primaire ordinaire sur leur charge de travail .....	30
<b>Conclusion .....</b>	<b>35</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>39</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>41</b>
Annexe I : Mandat du secrétariat général du DIP .....	41
Annexe II : Questionnaire.....	44

## Introduction

Les pratiques d'enseignement sont l'objet de nombreuses études réalisées depuis les années 1970 selon différentes perspectives théoriques développées en pédagogie sous le terme générique d'analyse des « processus d'enseignement ». Ces études ont pour objectif de décrire l'activité des enseignant-e-s, de rendre compte de leurs pratiques ou encore de comprendre les mécanismes sous-jacents au fonctionnement des processus d'enseignement. Jusque dans les années 1990, la majorité des travaux consiste à étudier ce que font les enseignant-e-s *en présence* des élèves (Bayer & Ducrey, 2001 ; Durand, 1996).

L'étude des pratiques des enseignant-e-s *hors de la présence des élèves* a débuté en Europe il y a une quinzaine d'années. Il en ressort que leurs activités hors de la classe en lien avec l'enseignement (tâches pédagogiques) sont nombreuses et variées, allant de la planification des savoirs à enseigner à la correction des évaluations. Ces travaux sont très rarement centrés sur l'étude des tâches non directement liées à la fonction d'enseignement (tâches de gestion et d'organisation). Ainsi, les recherches actuelles ne permettent pas d'inférer la part que les tâches pédagogiques et celles de gestion et d'organisation occupent effectivement dans le temps de travail hors classe des enseignant-e-s. De telles connaissances sont importantes dans le cadre d'une révision de leur cahier des charges telle qu'elle est en cours à Genève.

Actuellement le cahier des charges de l'enseignement primaire – entré en vigueur en 1996 (Direction générale de l'enseignement primaire, 1996) – structure l'horaire hebdomadaire des enseignant-e-s de la façon suivante :

1. temps d'enseignement en présence des élèves ;
2. temps de gestion et planification du travail (préparations, corrections, évaluations, travaux administratifs, organisation de camps, d'excursions, de manifestations, etc.) ;
3. temps d'entretien avec les parents (réunions, entretiens, visites, etc.) ;
4. temps de concertation avec (i) les enseignant-e-s (séances d'école, réunions de bâtiment, formation et collaboration commune) et (ii) les autres partenaires de l'école (autorité communale, association de parents d'élèves, service des activités parascolaires) ;
5. temps de réflexion et discussion avec l'autorité scolaire (conseils des maîtres, suivi collégial des élèves, temps de travail en commun) et/ou avec toute personne mandatée.

Depuis l'entrée en vigueur du cahier des charges, une nouvelle organisation de l'école primaire genevoise a été mise en place à la rentrée 2008-2009. Pour répondre à plusieurs des 13 priorités pour l'instruction publique genevoise (DIP, 2005), les innovations initiées par le nouveau fonctionnement ont été les suivantes (Solaux, 2009) :

- ♦ la création d'établissements disposant d'une autonomie partielle avec transfert de compétences décisionnelles depuis la direction générale de l'enseignement primaire (DGEP) aux établissements, notamment l'organisation des classes et l'orientation des élèves ;
- ♦ la création de conseils d'établissement ;
- ♦ l'élaboration de projets d'établissement ;
- ♦ la généralisation des études surveillées ;
- ♦ la mise en place de dispositifs de différenciation pédagogique et d'aide pour les élèves en difficulté dans l'enseignement ordinaire (études surveillées, mesures d'accompagnement, soutien pédagogique) ;
- ♦ la création d'un réseau de classes d'accueil pour les élèves allophones ;
- ♦ l'extension du réseau d'enseignement prioritaire (REP) ;
- ♦ l'accroissement du partenariat avec les familles.

Parmi les processus initiés par la nouvelle organisation, l'obligation pour chaque établissement de mener un projet implique de prendre régulièrement et collectivement des décisions sur l'élaboration du projet et sa mise en œuvre. Le travail en projet, initié par la rénovation, permet de développer les échanges au sein des équipes pédagogiques et la collaboration avec les partenaires externes (Gros, Guilley, Jaeggi, & Sermet, 2012) ; il nécessite en contrepartie des temps de concertation accrus pour les équipes pédagogiques.

L'accroissement du partenariat avec les familles voulu par la nouvelle organisation se traduit notamment par la mise en place de moyens de communication écrite entre l'enseignant-e et la famille (par exemple, le dossier des enfants doit pouvoir être consulté par les parents) (Direction générale de l'enseignement primaire, 2010).

Enfin, la nouvelle organisation est ancrée dans le processus d'harmonisation intercantonale. Dans le cadre du Plan d'étude romand (PER), l'anglais sera introduit en 7P et 8P à la rentrée 2014. Par ailleurs, le nouvel horaire des élèves de 5P à 8P intégrera le mercredi matin, suite à la votation cantonale de mars 2012 (Secrétariat général, 2012).

Dans ce contexte d'harmonisation et de réformes, le cahier des charges de 1996 traduit-il toujours la réalité du métier d'enseignant-e ? La répartition des quatre temps hors classe a-t-elle évolué avec une augmentation des tâches administratives et des temps de concertation comme cela est le cas en Suisse alémanique (Landert & Brägger, 2009) ? Une autre interrogation importante concerne les personnes travaillant à temps partiel. Selon le cahier des charges, les différents temps qui structurent l'horaire hebdomadaire des enseignant-e-s devraient être proportionnels au taux d'activité. Dans la réalité, cette règle de proportionnalité est-elle respectée ?

Jusqu'à présent, l'absence d'éléments chiffrés ne permet pas de répondre à ces interrogations. La présente recherche, résultat d'une enquête adressée à l'ensemble du corps enseignant du primaire, vient combler cette lacune en se centrant sur le temps de travail hebdomadaire des enseignant-e-s selon leurs différentes fonctions (maître-esse généraliste, enseignant-e chargé-e de soutien pédagogique [ECSP], titulaire de classes d'accueil [CLACC], maître-esse spécialiste). Elle permettra au secrétariat général du DIP de s'appuyer sur des éléments chiffrés pour mener à bien la révision du cahier des charges des enseignant-e-s du primaire qui devra mieux tenir compte des réalités de travail en vigueur.

## **Objectifs de la recherche**

Dans le cadre du projet de révision du cahier de charges de l'enseignant-e primaire, le secrétariat général du département de l'instruction publique, de la culture et du sport a mandaté le Service de la recherche en éducation (SRED) en octobre 2012 pour mener une analyse de la charge de travail des enseignant-e-s de l'enseignement primaire.

Les objectifs de la recherche sont de :

1. quantifier, par mesure auto-rapportée, le temps de travail moyen lors d'une semaine donnée ;
2. décrire la variété et la répartition des tâches pédagogiques, de gestion et d'organisation des enseignant-e-s du primaire à Genève ;
3. identifier les facteurs personnels et structurels induisant des variations dans la répartition des tâches hebdomadaires ;
4. analyser la perception qualitative qu'ont les enseignant-e-s de leur charge de travail.

Le présent rapport constitue le troisième volet d'une série de recherches menées par le SRED sur la charge de travail des enseignant-e-s à Genève. Cette étude, centrée sur les enseignant-e-s du primaire, s'inscrit dans la continuité des deux premières recherches réalisées en 2010 auprès des enseignant-e-s du secondaire (ATE I) (Ducrey, Hrizi, Issaieva Moubarak-Nahra, collab. Alliata, 2010a) et des enseignant-e-s des centres de formation professionnelle (ATE II) (Ducrey, Hrizi, & Issaieva Moubarak-Nahra, 2010b). De ce fait, l'instrument de récolte des données et la structure du présent rapport ont été inspirés par les travaux conduits précédemment.

## **Organisation du rapport**

Le premier chapitre précise la notion de temps de travail des enseignant-e-s et rappelle les résultats de précédentes recherches internationales et suisses portant sur la charge et le temps de travail des enseignant-e-s.

Le second chapitre se focalise sur la méthodologie mise en œuvre et présente successivement les questions de la recherche, les partenaires, les phases préliminaires de la recherche, le recueil des données avec l'introduction du questionnaire adressé au corps enseignant du primaire, les modalités de passation du questionnaire ainsi que les limites et biais de l'étude. Il précise le champ de l'étude en décrivant la population interrogée, le taux de réponse de l'enquête et la représentativité des répondant-e-s. Enfin, il présente la procédure de recherche ainsi que les difficultés rencontrées lors du traitement des données.

Le troisième chapitre est dédié à la présentation des résultats. Nous présentons la charge de travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire, la répartition des tâches hebdomadaires, les facteurs personnels et structurels qui influent sur la répartition des tâches et les perceptions des enseignant-e-s quant à leur charge de travail.

Pour terminer, la conclusion rappelle brièvement les principaux résultats de l'étude en les insérant dans le cadre plus général de la recherche sur la charge de travail des enseignant-e-s.



# 1. Cadrage théorique<sup>1</sup>

## 1.1 Complexité de l'activité de l'enseignant-e

Comme tout travail humain, l'activité de l'enseignant-e est composée de tâches multiples (Clot, 1999 ; Leplat & Hoc, 1983). Toutefois, dans le cadre de l'enseignement, l'activité et les tâches assignées à l'enseignant-e comportent certaines spécificités. L'une de ces spécificités principales réside dans la multiplicité de l'agent auquel s'adresse l'activité de l'enseignant-e, puisqu'il ou elle fait face à un groupe plus ou moins hétérogène d'élèves. Son activité en classe consiste à organiser et réaliser « *un travail collectif pour instaurer chez les élèves un rapport culturel à un objet de savoir, afin de modifier leur rapport personnel à ce savoir* » (Amigues, 2002, p. 10). Des interactions sont donc supposées à la fois avec des individualités et avec l'ensemble du groupe. L'activité de l'enseignant-e dépend donc de la situation de la classe et de ses différentes contraintes qui peuvent être opérationnalisées selon trois ordres (Bayer, 1986 ; Bayer & Ducrey, 2001) :

- ♦ les *contraintes de programme* qui renvoient à la finalité et au but d'une formation donnée et de leur représentation par les acteurs scolaires, ce qui déterminerait au final leurs comportements et actions. Les finalités peuvent varier d'un enseignement à l'autre (acquérir des connaissances, développer des savoir-faire particuliers) ;
- ♦ les *contraintes de fonctionnement* incluent des éléments se rapportant à la composition et à la manière dont est organisé un système d'enseignement (les classes et les effectifs d'élèves, le type et le nombre d'enseignant-e-s, les modalités du temps scolaire, l'espace) ;
- ♦ les *contraintes de forme* se rapportent à la nature de l'activité et aux tâches effectives, réalisées dans une classe donnée au cours des interactions entre l'enseignant-e et les élèves. Comme le précisent Bayer & Ducrey (2001, p. 268) : « *les interactions d'enseignement s'agencent pour former de véritables scénarios de communications* » autour de l'activité et des tâches spécifiques.

En résumé, l'enseignement serait donc marqué par la complexité de la situation de la classe, des programmes et le fonctionnement des établissements (Bayer, 1986). Dans le même ordre d'idées, Durand (1996) insiste sur l'importance des tâches, et surtout sur les contraintes situationnelles les définissant. Selon lui, c'est également à partir de ces contraintes que l'activité d'enseignement peut être appréhendée. En s'appuyant sur des notions empruntées à l'ergonomie et à la cognition située, il propose un cadre général d'analyse du travail des enseignant-e-s. Il part de la distinction de l'activité et de la tâche, pour différencier la tâche *prescrite* de la tâche *effective*.

La tâche prescrite occupe une place importante dans l'analyse du travail humain (Leplat & Hoc, 1983). Toutefois, dans la recherche en éducation, alors que les prescriptions se font de plus en plus nombreuses et connaissent des formes de plus en plus variées, celles-ci n'ont pas été systématiquement prises en compte dans la compréhension du travail de l'enseignant-e (Amigues, 2002). Ce n'est que récemment, avec l'émergence en particulier de l'approche ergonomique, que l'analyse de la tâche est envisagée autrement. Selon cette approche, les tâches réalisées par les enseignant-e-s ne sont pas la simple exécution du prescrit, mais une véritable mise à l'épreuve : « *un travail de réélaboration de ce qu'il faut faire en ce qu'il y a à faire dans telle situation* » (Amigues, 2002, p. 202). À partir de ce postulat, le travail enseignant peut être défini comme une activité consistant à réélaborer les prescriptions reçues en vue d'organiser les conditions des apprentissages des élèves (Amigues, 2002). Ce travail de réélaboration des tâches prescrites est par ailleurs soumis à des contraintes de fonctionnement, de forme et de programme, qui limitent la marge de manœuvre et rendent les ajustements difficiles à effectuer (Bayer, 1986 ; Durand, 1996). Dans ces conditions, l'autonomie de l'enseignant-e se voit réduite et laisse place aux tâches routinières et codifiées (Bayer, 1986 ; Yinger, 1980). À la lumière de cette analyse, les tâches des enseignant-e-s apparaissent comme soumises à la recherche d'un équilibre entre contrainte et autonomie (Durand, 1996).

---

<sup>1</sup> Les points 1.1 et 1.2 sont des extraits du rapport « Analyse de la charge de travail des enseignants des centres de formation professionnelle ».

Une autre particularité de l'activité interactive de l'enseignant-e est le fait que les systèmes cognitifs qui se rencontrent, celui de l'enseignant-e et celui des élèves, sont différents et dissymétriques : l'enseignant-e est doté-e en principe de connaissances vastes et variées, tandis que les élèves ont des structures cognitives encore en phase de développement (Durand, 1996).

## 1.2 La charge de travail : définition et mesures

Bien que le concept de « charge de travail » ait fait l'objet d'analyses dans le champ de la psychologie du travail depuis fort longtemps, il continue de susciter des interrogations lorsqu'il s'agit de délimiter son contenu (Djibo, Valléry, & Lancry, 2006 ; Hamon-Cholet & Rougerie, 2000 ; Hoc & Darses, 2004). Pour un certain nombre de chercheur-e-s, la « charge de travail » est une notion floue et vague, comportant plusieurs aspects mais dont les contours sont difficiles à cerner (Jourdan & Theureau, 2002 ; Leplat, 1976, 2002 ; Montmollin & Theureau, 2002). Selon eux, la difficulté provient du fait que la « charge de travail » est étroitement liée à la complexité du travail humain, considéré comme le produit de l'articulation de l'activité et des tâches multiples. Pour comprendre ce concept, il faudrait donc tenir compte des caractéristiques de l'agent, de l'activité et de la tâche qui sont les dimensions principales de chaque travail humain. Szekely (1975) propose une définition qui semble assez bien caractériser la charge de travail comme « *un état de mobilisation global de l'opérateur humain résultant de l'accomplissement d'une tâche mettant en jeu le traitement de l'information. Elle symbolise le coût de ce type de travail pour l'opérateur* ». Pour l'estimer, il faudrait tenir compte des mécanismes mis en œuvre par l'individu en vue d'exécuter une tâche et les conséquences que cela peut avoir sur lui.

Comme le souligne Leplat (2000, 2002), la charge de travail dépend à la fois de l'exigence de la tâche et des ressources mobilisées qui varient dans le temps et selon les individus.

En lien avec la notion de charge de travail, deux termes paraissent importants : surcharge de travail et sous-charge de travail (Hoc & Darses, 2004). On observe une surcharge de travail lorsque les ressources de l'individu sont dépassées par le coût que nécessite la réalisation des tâches. Par exemple, plus la quantité d'informations à traiter sera grande, plus le poids du coût additionnel augmentera. Au-delà de sa limite de capacité, l'individu se retrouve en surcharge. A l'inverse, nous pouvons considérer que l'individu est en sous-charge de travail lorsque le coût nécessaire à l'exécution de la tâche ou la quantité d'informations est en deçà des ressources employées.

Comme nous venons de le voir, la « charge de travail » est un concept complexe, composé d'éléments multiples, variables dans le temps, selon les individus et les situations. C'est pourquoi, comme le précise Leplat (2000, p. 67), « *il est illusoire de rechercher un indice unique pour rendre compte de manière satisfaisante de la charge représentée par une activité dont on sait, aussi simple soit-elle, qu'elle met en jeu des systèmes fonctionnels divers, réglés par des coordinations multiples.* »

L'évaluation de la charge de travail nécessite au contraire une analyse des systèmes et fonctions mis en œuvre pour fournir des indicateurs précis qui apporteront des informations utiles. Différents indicateurs sont proposés en vue de fournir des indices relevant des différentes composantes du travail qui ont été évoquées, facilitant ainsi l'opérationnalisation de la charge de travail dans une situation donnée. Ces indicateurs peuvent être regroupés en quatre catégories (Leplat, 2000). La première est constituée d'indicateurs physiologiques permettant de mesurer le rythme cardiaque, la dépense énergétique ou encore la pression artérielle, etc. Dans la deuxième catégorie, on trouve les « indicateurs de l'activité et de la tâche », soit ceux qui permettent d'estimer la vitesse d'exécution, de précision, ou encore de l'organisation des tâches. En troisième lieu, il existe des indicateurs issus de procédures indirectes d'évaluation qui font appel à une seconde tâche (ou tâche ajoutée). Ils partent de l'idée « *que la capacité de travail de l'homme est limitée et que la charge relative à un travail peut être représentée par la fraction que cette capacité occupe par ce travail* » (Leplat, 1976, p. 199). En partant de ce principe, la procédure d'évaluation se déroule en deux étapes : d'abord, l'individu exécute une tâche simple dans le but de saturer sa capacité, puis commence une deuxième tâche dans le cadre du travail à mesurer. La fraction de dégradation qui se répercutera sur la performance dans la deuxième tâche est utilisée comme indicateur de la charge du travail en question. Enfin, il convient de mentionner une dernière catégorie importante puisqu'elle inclut les indicateurs les plus souvent utilisés pour des raisons de faisabilité et simplicité. Il s'agit des indicateurs se rapportant au *sentiment de charge*. Celle-ci consiste précisément à mesurer et évaluer la charge de travail à l'aide

de questionnaires et d'échelles, en demandant à la personne effectuant une tâche d'exprimer sa charge de travail estimée. C'est la méthode adoptée dans le cadre de cette recherche.

### 1.3 Temps de travail officiel et effectif

Le *temps de travail officiel* correspond au nombre d'heures défini par le contrat d'engagement ; il est donc variable en fonction du taux d'activité. A Genève, au sein de l'administration cantonale, le temps de travail annuel est, en moyenne pour un plein temps, de 1800 heures par an, en référence à 40 heures par semaine avec 5 semaines de vacances et 10 jours de congés officiels. Ces éléments ont notamment été rappelés dans un protocole d'accord signé en 2010 entre le DIP et les associations représentatives des enseignant-e-s du secondaire et dans lequel il est précisé que « *la durée normale du travail du personnel de l'administration cantonale est de 40 heures par semaine avec 5 semaines de vacances annuelles. La charge annuelle est de 1800 heures par année et toute appréciation de la charge de travail se situe dans ce cadre* ». Par ailleurs, dans le cahier des charges des enseignant-e-s élaboré par la DGEP, il est précisé que l'horaire hebdomadaire des enseignant-e-s se compose de cinq temps distincts :

- ♦ un temps d'enseignement en présence des élèves ;
- ♦ un temps de gestion et planification du travail ;
- ♦ un temps d'entretien avec les parents ;
- ♦ un temps de concertation avec les enseignant-e-s et les autres partenaires de l'école ;
- ♦ un temps de réflexion et discussion avec l'autorité et/ou toute personne mandatée.

Il n'existe toutefois aucun document de référence qui quantifie explicitement chacun de ces temps. En effet, à l'heure actuelle, la durée du travail et l'horaire réglementaire ne sont chiffrés ni dans le règlement B510.04 (2002) qui fixe le statut des membres du corps enseignant (RStCE), ni dans le cahier des charges élaboré par la DGEP. Des discussions visant à clarifier ces éléments ont eu lieu entre les autorités scolaires et les associations professionnelles. Un accord entre le Conseil d'Etat et les syndicats d'enseignant-e-s devrait être signé en octobre 2013. Le cas échéant, il devrait se traduire ensuite par des modifications réglementaires.

Selon les périodes de l'année plus ou moins chargées (p. ex. ensemble des rapports d'élèves à rédiger, session d'entretiens à mener avec les parents d'élèves), selon les classes ou les degrés, selon les directives ou innovations en cours au niveau des systèmes scolaires, le *temps de travail effectif* – réellement réalisé par l'enseignant-e – peut être égal, supérieur ou inférieur au temps de travail officiel. Plusieurs études quantitatives menées dans des pays occidentaux, dont la Suisse, ont évalué le temps de travail effectif des enseignant-e-s (Angle et al., 2008 ; Direction de l'évaluation et de la prospective, 2001 ; Landert & Brägger, 2009 ; Menter et al., 2006 ; Papart, 2003) (*Tableau 1*). Les recherches mentionnées dans le *Tableau 1* relèvent un temps de travail effectif moyen pour un plein temps dans l'enseignement primaire variant de 45h15mn à 51h30mn selon le pays considéré<sup>2</sup>.

Tout en mettant en évidence la variabilité entre enseignant-e-s sur le temps de travail effectif<sup>3</sup>, l'étude suisse de Landert et Brägger, menée sur l'enseignement primaire et secondaire, met l'accent sur celles et ceux qui travaillent plus de 48 heures par semaine : ces personnes représentaient 38% du corps enseignant en 1999 contre 54% en 2009. En Suisse alémanique, le temps de travail annuel effectif est estimé à 2070 heures pour le primaire (pour un temps de référence officiel de 1950 heures), ce qui correspond à 3.3 semaines non rémunérées par année (Landert & Brägger, 2009). Selon cette même étude suisse, l'augmentation du temps de travail effectif depuis 1999 est plus prononcée pour le primaire ; elle est due à la part en hausse des tâches administratives et des temps de concertation (Landert & Brägger, 2009).

---

<sup>2</sup> Si l'on met à part l'étude genevoise qui définit le plein temps différemment des autres recherches et dont l'objet d'étude principal est la santé des enseignant-e-s et non leur temps de travail hebdomadaire.

<sup>3</sup> En 2009, pour 10% des enseignant-e-s interrogé-e-s, le temps requis pour accomplir toutes les tâches professionnelles en présence et en l'absence des élèves est inférieur ou égal à 40h hebdomadaires ; 37% accordent de 40h à 48h par semaine pour mener à bien l'exercice de leur profession et 54% travaillent plus de 48h.

Si ce n'est l'étude française qui date de 2001, les autres études plus récentes (*Tableau 1*) mettent en évidence que les tâches des enseignant-e-s menées hors de la classe représentent plus de 50% du travail effectif hebdomadaire<sup>4</sup>. Le temps de travail hors enseignement est donc tout aussi important, voire parfois plus important que le temps de travail avec les élèves en classe. Si l'on se limite à commenter la répartition du temps accordé aux différentes tâches estimées par l'enquête suisse (qui est par ailleurs assez similaire à celle produite par les autres études mentionnées dans le *Tableau 1*), l'enseignement en classe représente 46% du temps de travail effectif, les tâches de préparation et de correction occupent 26%, les tâches de planification à long terme de différentes activités 8%, les tâches administratives 5%, les réunions de collaboration 6%, les entretiens avec les parents et les élèves 4%, et la formation continue 5%.

**Tableau 1. Études quantitatives sur le temps de travail effectif des enseignant-e-s**

Auteurs [pays]	Ordre d'enseignement	Effectif du corps enseignant	Temps de travail effectif (moyenne pour le primaire) - plein temps	% du temps de travail effectif dévolu aux tâches hors classe
Landert et Brägger, 2009 [Suisse alémanique]	Préscolaire Primaire Secondaire	4'411	49 h 15 mn (semaine sans jour férié) 12 h 15 mn (semaine de vacances)	54%
Angle et al., 2008 [Angleterre et Pays de Galles]	Primaire Secondaire	1'903	51 h 30 mn (semaine de mars)	60%
Menter et al. 2006 [Écosse]	Préscolaire Primaire Secondaire	2'400	45 h 15 mn/semaine (écart type : 7h)	51%
Papart, 2003 [Genève]	Primaire	1'702 (enseignant-e-s et éducateur-trice-s)	42 h 30 mn/semaine <sup>(a)</sup>	-
Direction de l'évaluation et de la prospective, 2001 [France]	Primaire	722	42 h 15 mn/semaine <sup>(b)</sup>	41%

<sup>(a)</sup> Cette recherche définit le plein temps (>90%) différemment des autres études.

<sup>(b)</sup> Dans cette étude, les heures consacrées chez soi au travail de professeur des écoles (7.4h) ne sont pas comptabilisées dans le temps de travail total hebdomadaire.

<sup>4</sup> En France, en 2001, les tâches hors classe représentaient 41% du travail effectif hebdomadaire mais les obligations de service étaient différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui.

## 2. Méthodologie de recherche

### 2.1 Questions de recherche

Afin d'étudier la charge de travail des enseignant-e-s de l'enseignement primaire ordinaire, nous avons formulé les quatre questions de recherche suivantes :

- Q1. Quels sont les différents types de tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire ?
- Q2. Dans quelle mesure ces tâches et leur répartition dépendent-elles de facteurs personnels ?
- Q3. Dans quelle mesure ces tâches et leur répartition dépendent-elles de facteurs structurels ?
- Q4. Comment les enseignant-e-s du primaire perçoivent-ils leur charge de travail ?

### 2.2 Partenaires de la recherche

Pour réaliser cette recherche, le SRED a pu compter sur le soutien d'un groupe d'accompagnement comprenant des membres de la direction de l'enseignement primaire et des représentant-e-s de l'association professionnelle de la Société pédagogique genevoise (SPG). Ce groupe a appuyé l'équipe de recherche dans l'élaboration du questionnaire en lui fournissant des informations utiles (textes officiels, directives, etc.) et en facilitant les contacts avec les enseignant-e-s rencontré-e-s lors d'entretiens.

Le groupe d'accompagnement était composé de :

- Mme Marchesini, directrice générale de l'enseignement primaire,
- Mme Perrenoud Aebi, directrice des ressources humaines de l'enseignement primaire,
- les représentant-e-s de l'association professionnelle de la SPG.

### 2.3 Phases préliminaires de la recherche

La recherche a débuté en septembre 2012 avec une étude préliminaire dont le but était de récolter des informations en vue d'élaborer un questionnaire adapté à la problématique. Pour ce faire, dans un premier temps, l'équipe a mené une analyse des textes de référence, directives et textes légaux (notamment description des fonctions et cahier des charges des enseignant-e-s du primaire) afin de préciser les dispositions officielles en matière de charge de travail des enseignant-e-s genevois-es.

Dans un second temps, elle a conduit, entre les mois de septembre et novembre 2012, une série d'entretiens semi-directifs d'environ une heure auprès d'enseignant-e-s, d'un directeur d'établissement et d'une formatrice intervenant à l'Institut universitaire de formation des enseignant-e-s (IUFE). L'équipe a rencontré des enseignant-e-s occupant des fonctions différentes (maître-sse généraliste, enseignant-e chargé-e de soutien pédagogique, titulaire de classe d'accueil et maître-sse spécialiste) et des enseignant-e-s travaillant dans des établissements relevant ou non du REP.

Les entretiens visaient à recueillir leurs opinions sur les dimensions suivantes :

- ♦ l'importance des différentes composantes du temps de travail hebdomadaire décrites dans le cahier des charges,
- ♦ les différentes activités réalisées par les enseignant-e-s du primaire durant la semaine de travail,
- ♦ les différents partenaires avec lesquels les enseignant-e-s sont amené-e-s à collaborer durant la semaine de travail,
- ♦ les différents facteurs (personnels et structurels) susceptibles, selon eux, d'apporter des variations dans leur charge de travail.

### **2.3.1 Résultats de la phase préliminaire : la diversité des tâches des enseignant-e-s**

La diversité des tâches des enseignant-e-s du primaire est mise en évidence par (i) l'analyse de leur cahier des charges, complétée par (ii) l'analyse des entretiens préliminaires ainsi que par (iii) les apports des quelques recherches réalisées sur cette thématique.

Cette phase préliminaire nous a permis d'identifier les 15 tâches différentes présentées ci-dessous, réparties en trois catégories.

#### **Le temps de présence obligatoire dans l'établissement**

1. Temps de présence obligatoire dans l'établissement

#### **Les tâches pédagogiques**

2. Préparation et planification de l'enseignement
3. Élaboration des évaluations
4. Correction des évaluations

#### **Les tâches d'organisation et de gestion**

5. TTC (temps de travail en commun) de réflexion pédagogique
6. TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement
7. Concertation entre collègues (en dehors des TTC)
8. Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire (en dehors des TTC)
9. Concertation avec les autres partenaires (éducateur-trice-s, logopédistes, etc.)
10. Entretiens avec les parents d'élèves
11. Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps de présence obligatoire dans l'établissement
12. Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves
13. Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)
14. Tâches administratives
15. Autres tâches

La première catégorie correspond au temps de présence obligatoire dans l'établissement (8h00-11h30, 13h30-16h00). Ce dernier se compose de différentes tâches : enseignement en classe, temps d'accueil scolaire et surveillance des récréations. Le groupe d'accompagnement n'a pas souhaité que le questionnaire permette d'identifier en tant que telles ces différentes composantes. Dès lors, contrairement à ce qui s'est fait pour les autres tâches, le temps de présence obligatoire n'a pas été quantifié par les enseignant-e-s. Il a été directement déterminé par l'équipe de recherche sur la base des taux d'activité (par exemple, pour un-e enseignant-e travaillant à 100%, le temps de présence obligatoire équivaut à 24h par semaine)<sup>5</sup>.

La seconde catégorie regroupe des tâches liées de manière très directe à l'enseignement et la troisième catégorie correspond aux tâches d'organisation et de gestion. Ces deux catégories se distinguent de la première puisqu'elles comportent des tâches qui sont réalisées par les enseignant-e-s en dehors du temps de présence obligatoire dans l'établissement.

Sous la rubrique « autres tâches », nous avons regroupé toutes les activités plus spécifiques ou plus ponctuelles qui ont été mentionnées par les enseignant-e-s. Ces dernières ne relèvent pas des autres

<sup>5</sup> Pour les maître-sse-s spécialistes, ce temps de présence obligatoire englobe aussi les heures dédiées aux activités spécifiques (cela représente 1h30 sur les 24h par semaine pour un enseignant travaillant à 100%).

catégories retenues puisqu'elles correspondent plutôt, en principe, à des tâches non réalisées de façon hebdomadaire. La modalité « autres tâches » englobe, par exemple, la formation continue, les lectures personnelles, l'organisation de manifestations de l'établissement, la visite de musées, la rédaction de livrets scolaires ou encore le travail instrumental pour les maître-sse-s spécialistes.

## 2.4 Recueil des données

### 2.4.1 Le questionnaire

Le questionnaire<sup>6</sup> est structuré en trois parties : les variables descriptives, l'organisation du temps de travail et les perceptions de la charge de travail.

- ♦ La première partie du questionnaire permet de recueillir des données liées à la situation personnelle de l'enseignant-e (*genre, âge, années d'expérience*) et à son statut professionnel (*taux d'activité, fonction[s] occupée[s], travail en duo pédagogique, degré[s] d'enseignement, nombre d'élèves concernés par l'enseignement*).
- ♦ La seconde partie du questionnaire se focalise sur l'organisation du temps de travail. Un agenda détaillé pour chaque jour de la semaine (du lundi au dimanche) permet de recueillir le temps consacré aux différentes tâches réalisées par les enseignant-e-s au cours d'une semaine « type » en dehors du temps de présence obligatoire dans l'établissement.
- ♦ La troisième partie du questionnaire tente de mieux cerner la perception qu'ont les enseignant-e-s de leur propre charge de travail. Cette dernière a été abordée par les dimensions suivantes :
  - la perception du temps à disposition pour accomplir les différentes tâches composant l'activité d'enseignant-e,
  - la perception de l'évolution du temps à consacrer aux différentes tâches au cours des cinq dernières années,
  - la perception de l'évolution du stress professionnel, de la satisfaction et de la charge de travail au cours des cinq dernières années,
  - le souhait d'opter (ou non) à nouveau pour la profession d'enseignant-e.

### 2.4.2 Les modalités de passation

Le questionnaire a été adressé à l'ensemble des enseignant-e-s du primaire au moyen d'une enquête en ligne<sup>7</sup>. Les enseignant-e-s avaient pour consigne de remplir l'agenda sans tenir compte des tâches effectuées durant les heures de présence obligatoire dans l'établissement, pour une des semaines comprises dans la période du 14 janvier au 24 février 2013. Un rappel a été envoyé chaque semaine à celles et ceux qui n'avaient pas encore répondu.

Une des difficultés de cette recherche résidait dans le choix de la période d'enquête. Cette dernière, définie en concertation avec le groupe d'accompagnement, devait comporter des semaines « type » qui soient assez représentatives de la charge de travail « moyenne » des enseignant-e-s du primaire. Nous souhaitons, en effet, éviter d'administrer le questionnaire lors de semaines qui ne reflétaient pas une charge de travail hebdomadaire « ordinaire » des enseignant-e-s (p. ex. une semaine au mois de juin ou en début d'année scolaire). Par ailleurs, pour disposer de données comparables à celles des deux premiers volets de l'étude sur la charge de travail des enseignant-e-s (ATE I et II, Ducrey et al. 2010a/b), la période de passation du questionnaire ne devait pas non plus trop différer de celles retenues dans les recherches antérieures.

---

<sup>6</sup> Une version du questionnaire se trouve en annexe.

<sup>7</sup> Une invitation par courriel permettait d'accéder au questionnaire.

### 2.4.3 Les limites et les biais

La première limite de cette recherche réside dans son caractère ponctuel. En effet, cette étude reflète la charge de travail des enseignant-e-s du primaire à un moment précis de l'année (période du 14 janvier au 24 février 2013) qui se veut correspondre à une semaine plus ou moins « moyenne ». Toutefois, nous sommes bien conscients de la variabilité de la charge de travail au cours de l'année scolaire. Il serait dès lors intéressant de répliquer cette étude en interrogeant les enseignant-e-s à différents moments (par exemple, durant les périodes consacrées à la rédaction de carnets, aux entretiens avec les parents d'élèves, ou encore durant la période des vacances scolaires). Ces autres mesures permettraient de donner une vision plus complète de la charge de travail au cours de l'année scolaire<sup>8</sup>.

La seconde limite de cette recherche est liée à l'aspect auto-rapporté de la mesure. La charge de travail est appréhendée ici par le biais des déclarations des enseignant-e-s et ne repose pas sur une mesure plus objective du temps consacré à chacune des tâches (par exemple par le biais d'observations en classe). Par ailleurs, la volonté du groupe d'accompagnement de ne pas distinguer les différentes composantes du temps de présence obligatoire dans l'établissement nous contraint aussi dans l'analyse de la répartition des tâches qui composent la charge de travail hebdomadaire. Enfin, l'agenda détaillé permettant de recueillir le temps consacré aux différentes tâches a été modifié par rapport aux précédents volets de l'enquête réalisés par le SRED. Dès lors, d'éventuelles comparaisons entre les résultats obtenus pour l'enseignement primaire et ceux mis en évidence pour l'enseignement secondaire I et II doivent être faites avec prudence.

## 2.5 Champ de l'étude

### 2.5.1 Population interrogée

Depuis la nouvelle organisation de l'école primaire genevoise, les écoles primaires du canton sont regroupées en établissements dirigés par un directeur ou une directrice. À la rentrée scolaire 2012-2013, l'enseignement primaire comporte 168 écoles regroupées en 79 établissements.

La population interrogée dans le cadre de cette recherche est constituée de l'ensemble des enseignant-e-s nommé-e-s travaillant dans les écoles primaires publiques à la rentrée 2012, soit 2'136 enseignant-e-s<sup>9</sup>. Les maître-sse-s en formation, ainsi que les enseignant-e-s qui effectuent des remplacements ont été exclu-e-s de cette enquête.

### 2.5.2 Taux de réponse

Afin de mieux appréhender la charge de travail effective des enseignant-e-s du primaire, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des enseignant-e-s nommé-e-s à la rentrée 2012 (2'136 enseignant-e-s). Le taux de participation à l'enquête s'élève à près de 43% (Tableau 2).

Tableau 2. Taux de réponse au questionnaire

Nombre d'enseignant-e-s interrogé-e-s	Nombre de répondant-e-s	Taux de réponse
2'136	915	42.8%

---

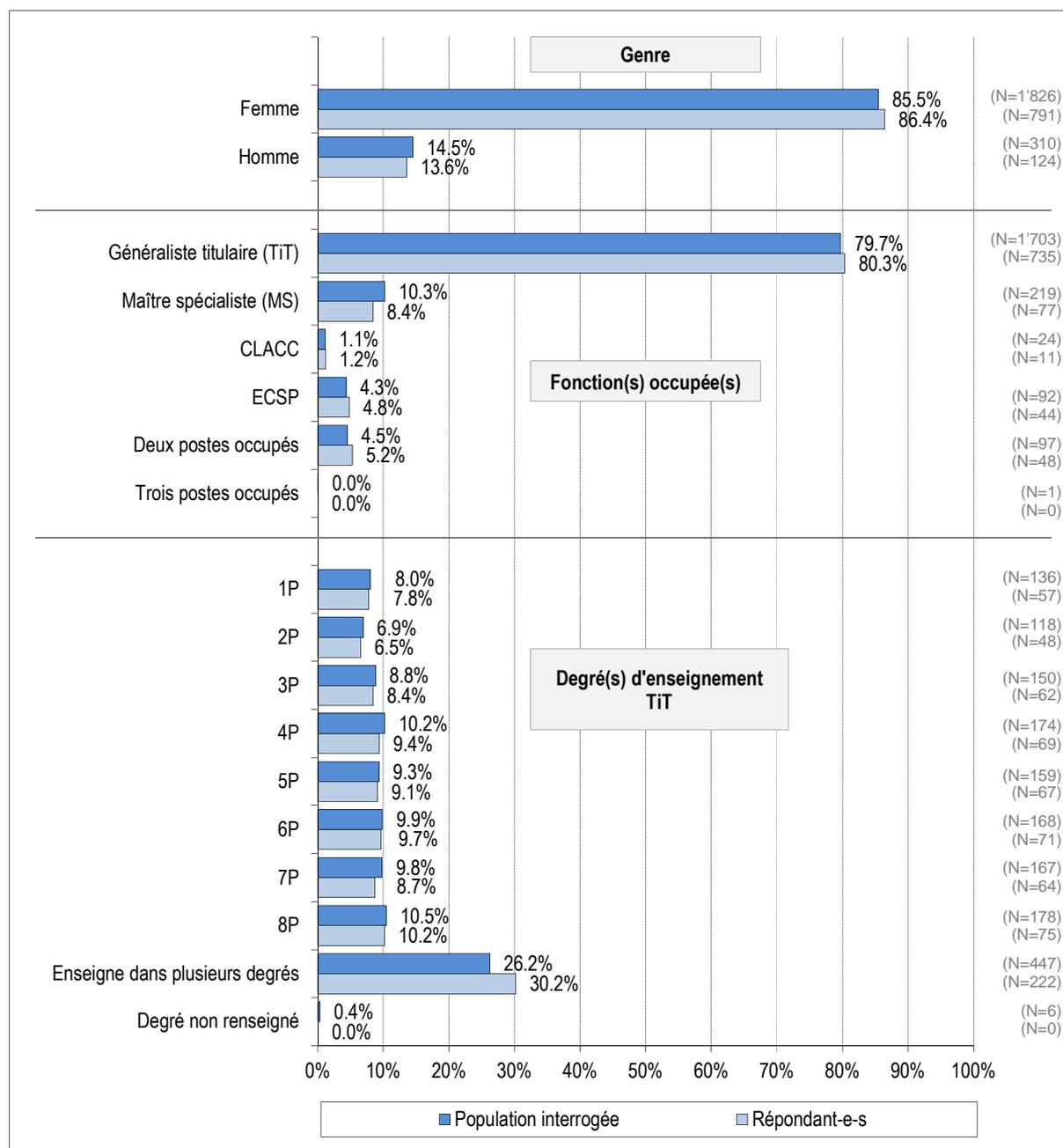
<sup>8</sup> La présente recherche ne permet donc pas de calculer un temps de travail annuel à partir du seul temps de travail estimé pour une semaine type (comprise entre le 14 janvier et le 24 février 2013). Certaines études (Landert et al. 2009) ont notamment montré que les enseignant-e-s travaillent aussi en partie durant leurs semaines de vacances. A Genève, ce temps de travail reste non quantifié.

<sup>9</sup> Recensé-e-s par le Système d'information des ressources humaines (SIRH) du DIP.

### 2.5.3 Représentativité des répondant-e-s

Dans le but de pouvoir généraliser les résultats des répondant-e-s à l'ensemble des enseignant-e-s, il convient de s'assurer que les caractéristiques de ces deux populations ne diffèrent pas. La composition des répondant-e-s est conforme à celle de l'ensemble du corps enseignant du point de vue du genre, de la fonction occupée et du degré dans lequel l'enseignement est dispensé (pour les titulaires de classe) (*Graphique 3*). Dès lors, il n'a pas été nécessaire d'utiliser des coefficients de pondération pour tenir compte des non-réponses.

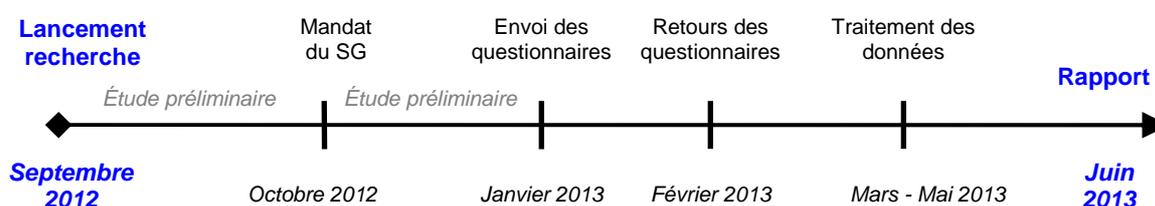
**Graphique 3. Caractéristiques de l'ensemble des enseignant-e-s du primaire et des répondant-e-s à l'enquête en termes de genre, de fonction(s) occupée(s) et de degré(s) d'enseignement**



## 2.6 Procédure de recherche

Le secrétariat général du DIP a formellement mandaté le SRED en octobre 2012 pour mener la recherche sur la charge de travail des enseignant-e-s du primaire. Cette étude s'inscrit dans une série de recherches menées par le SRED sur la thématique de la charge de travail des enseignant-e-s. Ainsi, en 2010, deux enquêtes se sont focalisées sur les enseignant-e-s du secondaire (ATE I) et les enseignant-e-s des centres de formation professionnelle (ATE II), puis en 2013, deux recherches sont menées conjointement sur les enseignant-e-s du primaire ordinaire (ATE III) et les enseignant-e-s du spécialisé (ATE IV).

L'équipe de recherche a d'abord réalisé une étude préliminaire dont l'objectif était de recenser de l'information sur le thème de la charge de travail des enseignant-e-s et sur les spécificités de l'enseignement primaire. Pour ce faire, entre les mois de septembre et novembre 2012, sept entretiens ont été menés auprès d'enseignant-e-s, d'un directeur d'établissement et d'une formatrice. Suite à ces entretiens, l'instrument de mesure permettant la collecte de données a été conçu.



Dans le courant du mois de janvier 2013, le questionnaire d'enquête a été adressé à l'ensemble des enseignant-e-s de l'enseignement primaire. Un premier délai de réponse a été fixé au 11 février 2013. Afin de laisser la possibilité au plus grand nombre de participer à l'étude, le délai de retour a été prolongé jusqu'au 24 février 2013. Entre les mois de mars et mai 2013, l'équipe s'est concentrée sur les phases de contrôle, de correction et d'analyse des données. Une première version du rapport a été rendue à la fin du mois de juin 2013 conformément à ce qui était prévu dans le mandat (annexe 1).

## 2.7 Traitement des données : contrôle et cohérence des données

Nous avons été contraints de ne pas tenir compte de 26 questionnaires en raison de la non-vraisemblance de certaines réponses.

Les critères utilisés pour prendre la décision de supprimer les informations transmises par certain-e-s enseignant-e-s sont les suivants :

- ♦ enseignant-e déclarant travailler plus de 70 heures durant la semaine (12 questionnaires concernés),
- ♦ enseignant-e déclarant travailler plus de 18 heures sur un jour de la semaine (11 questionnaires concernés),
- ♦ enseignant-e ayant un taux d'activité inférieur à 20% (2 questionnaires concernés),
- ♦ enseignant-e ayant un taux d'activité de 50%, déclarant travailler plus de 60 heures durant la semaine (1 questionnaire concerné).

### 3. Présentation des résultats

Ce chapitre est consacré à la présentation des résultats issus de l'analyse quantitative de la charge de travail des enseignant-e-s du primaire. Les résultats sont exposés selon les quatre axes correspondant aux quatre questions de recherche. Ainsi, nous allons tout d'abord examiner comment se répartissent les différentes tâches qui composent le travail des enseignant-e-s. Nous verrons ensuite dans quelle mesure des facteurs structurels, puis des facteurs personnels sont susceptibles d'exercer des effets sur la répartition des tâches du travail hebdomadaire de ces enseignant-e-s. Enfin, nous rendrons compte de la manière dont les enseignant-e-s perçoivent leur charge de travail. Mais il convient tout d'abord d'apporter des précisions méthodologiques sur l'indice que nous avons choisi pour exprimer la part que chaque type de tâche occupe dans la charge de travail des enseignant-e-s du primaire.

Le premier des résultats de l'analyse du temps de travail hebdomadaire, tel que rapporté par les 915 enseignant-e-s du primaire, est qu'il existe une très forte variabilité entre les volumes horaires déclarés par les enseignant-e-s pour un même taux d'activité. Par exemple, comme l'indique le *Tableau 4*, parmi l'ensemble des enseignant-e-s du primaire exerçant à 100%, la différence entre l'enseignant-e qui déclare le moins d'heures de travail et celui ou celle qui en déclare le plus équivaut à 44 heures et 30 minutes pour une semaine.

Nous pouvons supposer que cette variabilité provient du fait qu'il s'agit de mesures auto-rapportées qu'il n'a pas été possible, dans les limites des ressources imparties à cette recherche, de croiser avec d'autres sources de données telles que, par exemple, des observations directes faites par une tierce personne. Mais elle nous empêche d'exprimer la charge de travail des enseignant-e-s du primaire en termes de quantités d'heures et de minutes absolues.

En outre, exprimer la charge de travail de chaque enseignant-e en heures absolues présente peu de pertinence théorique. Étant donné les fortes différences observées entre les enseignant-e-s, le risque est grand d'inférer à partir du temps alloué à l'accomplissement de tâches pédagogiques que certain-e-s enseignant-e-s seraient « meilleur-e-s » que d'autres. Il s'agirait d'une conclusion abusive davantage dictée par le sens commun que par une connaissance des phénomènes d'enseignement et d'apprentissage.

Tenant compte de ces différentes limites de la mesure auto-rapportée de la charge de travail, nous avons opté pour indiquer la répartition des tâches dans la charge des enseignant-e-s sous forme de pourcentages. Ainsi l'ensemble des résultats est basé sur la proportion qu'occupe chez chaque enseignant-e du primaire chacune des tâches dans la totalité des heures de travail rapportées. En outre, cet indicateur nous permet de comparer la répartition des tâches quel que soit le taux d'activité assigné à chaque enseignant-e.

**Tableau 4. Charge de travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire (exprimée en heures) en fonction de leur taux d'activité**

		Médian <sup>(a)</sup>	Moyenne	Intervalle de confiance <sup>(b)</sup> (1- $\alpha$ = 0.99)	
Taux d'activité à 100%	(N=514)	45:27	46:23	45:28	47:17
Taux d'activité à 95%	(N=7)	44:05	45:16	37:47	52:44
Taux d'activité à 90%	(N=18)	42:17	42:45	38:45	46:44
Taux d'activité à 85%	(N=10)	33:58	36:20	27:54	44:45
Taux d'activité à 80%	(N=12)	39:57	39:21	32:17	46:24
Taux d'activité à 75%	(N=77)	35:30	36:14	33:54	38:33
Taux d'activité à 70%	(N=4)	40:05	40:12	20:20	60:03
Taux d'activité à 65%	(N=4)	30:34	33:15	16:46	49:43
Taux d'activité à 60%	(N=9)	29:44	33:17	24:10	42:23
Taux d'activité à 55%	(N=16)	25:06	26:05	22:12	29:57
Taux d'activité à 50%	(N=242)	28:47	29:49	28:31	31:06
Taux d'activité à 45%	(N=2)	28:00	28:00	16:44	39:15

<sup>(a)</sup> Le médian est un indice de position qui répartit la population en deux groupes de même effectif de sorte que 50% de la population se situe au-dessus de cet indice et 50% en dessous.

<sup>(b)</sup> On appelle intervalle de confiance à 99% autour de la moyenne, l'intervalle dont les bornes sont la valeur minimale et la valeur maximale entre lesquelles il y a 99% de chances que se trouve la moyenne correspondant à l'ensemble du corps enseignant.

		Minimum <sup>(c)</sup>	Maximum <sup>(d)</sup>	Étendue <sup>(e)</sup>	Écart-type <sup>(f)</sup>
Taux d'activité à 100%	(N=514)	25:00	69:30	44:30	8:07
Taux d'activité à 95%	(N=7)	36:10	60:27	24:17	7:41
Taux d'activité à 90%	(N=18)	30:09	57:02	26:53	6:36
Taux d'activité à 85%	(N=10)	22:48	53:18	30:30	10:22
Taux d'activité à 80%	(N=12)	24:28	57:23	32:55	9:30
Taux d'activité à 75%	(N=77)	20:30	58:05	37:35	8:01
Taux d'activité à 70%	(N=4)	26:07	54:32	28:24	15:25
Taux d'activité à 65%	(N=4)	20:45	51:05	30:20	12:46
Taux d'activité à 60%	(N=9)	24:15	58:15	34:00	10:36
Taux d'activité à 55%	(N=16)	17:18	42:20	25:02	6:01
Taux d'activité à 50%	(N=242)	14:30	52:30	38:00	7:52
Taux d'activité à 45%	(N=2)	23:37	32:23	8:45	6:11

<sup>(c)</sup> Le minimum est la valeur qui est inférieure à toutes les autres valeurs.

<sup>(d)</sup> Le maximum est la valeur qui est supérieure à toutes les autres valeurs.

<sup>(e)</sup> L'étendue est la différence entre la plus grande et la plus petite des valeurs.

<sup>(f)</sup> L'écart-type est un indice de dispersion des observations autour de la moyenne. Plus l'écart-type est élevé, plus la dispersion des observations est grande.

### 3.1 Les tâches des enseignant-e-s de l'enseignement primaire ordinaire

L'enquête ATE vise à analyser la charge de travail des enseignant-e-s du primaire. Cette mesure auto-rapportée, basée sur les déclarations des enseignant-e-s, doit non seulement permettre d'avoir une idée plus précise du nombre d'heures hebdomadaire que ces dernier-ère-s consacrent à l'exercice de leur activité professionnelle, mais doit aussi permettre de déterminer quelle est la part du temps de travail allouée aux différentes tâches qui composent cette activité. Le volume horaire hebdomadaire correspondant à la charge de travail a été abordé précédemment. En ce qui concerne les différentes tâches effectuées par les enseignant-e-s, les modalités retenues dans le questionnaire d'enquête étaient les suivantes :

- ♦ un temps de présence obligatoire dans l'établissement. Celui-ci, bien qu'il comporte à la fois l'enseignement en classe face aux élèves mais aussi le temps d'accueil scolaire et le temps de surveillance des récréations, n'a pas été détaillé dans le questionnaire d'enquête selon le souhait du groupe d'accompagnement. Ceci constitue une des limites de la présente recherche dans la mesure où l'activité d'enseignement proprement dite ne peut pas être identifiée en tant que telle et qu'il n'est pas non plus possible de savoir à quoi est réellement consacré le temps de surveillance des récréations (surveillance des élèves, tâches pédagogiques ou tâches d'organisation et de gestion)<sup>10</sup> ;
- ♦ des tâches d'ordre pédagogique liées très directement à l'enseignement. Elles englobent, plus précisément, la préparation et la planification de l'enseignement ainsi que tout ce qui concerne l'évaluation (élaboration et correction) ;
- ♦ des tâches d'organisation et de gestion qui ont trait aux différents aspects du travail en établissement scolaire avec les différents partenaires de l'école. Ce qui relève de l'organisation regroupe à la fois les temps de travail en commun (TTC), qui peuvent être de réflexion pédagogique ou plutôt liés au fonctionnement de l'établissement, et des tâches de type « relationnel » telles que les entretiens avec les parents d'élèves ou encore la concertation entre collègues (hors TTC). Les tâches de gestion caractérisent plutôt la dimension « administrative » de l'activité enseignante en regroupant les tâches administratives définies comme telles mais aussi le traitement des courriels, la consultation de sites métiers (ETIDEP) et la rédaction de rapports ou la constitution de dossiers d'élèves. Enfin, les tâches dont la fréquence a un caractère plus ponctuel ont été agrégées sous la modalité « autre tâche ». Il s'agit, par exemple, de la participation à la formation continue ou de la mise à jour de connaissances professionnelles, de la préparation et de la participation à des excursions ou à des camps, de tâches liées aux livrets / carnets scolaires ou encore de la participation au conseil d'établissement.

Les résultats qui suivent reposent principalement sur une décomposition du temps de travail hebdomadaire des enseignant-e-s en fonction des différentes tâches qui constituent leur métier. Il s'agit bien de déterminer quelle est la part (en %) qu'occupe chacune de ces tâches dans la totalité des heures déclarées. L'intérêt principal de cette démarche, par rapport à des résultats exprimés en nombre d'heures, est qu'elle permet notamment de comparer les répartitions en faisant abstraction des taux d'activité qui diffèrent d'un-e enseignant-e à l'autre. Dans un premier temps, nous nous intéresserons donc à la façon dont se répartissent globalement les différentes tâches réalisées pour l'ensemble du corps enseignant du primaire. Ensuite, nous verrons dans quelle mesure certains facteurs structurels (type de poste occupé, appartenance au REP, etc.) ou personnels (genre, années d'expérience, taux d'activité, etc.) sont susceptibles d'exercer un effet sur cette répartition. Seuls les résultats les plus saillants seront présentés dans ce qui suit.

---

<sup>10</sup> Pour les maître-esse-s spécialistes, dans le cadre de cette recherche, le temps de présence obligatoire englobe aussi les heures dédiées aux activités spécifiques (cela représente 1h30 sur les 24h par semaine pour un enseignant travaillant à 100%).

### 3.1.1 Répartition en pourcentage des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire

Le temps de présence obligatoire dans l'établissement représente la moitié du temps de travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire, tous taux d'activité confondus (Tableau 5). Les parts du temps de travail dévolues à des tâches pédagogiques et à des tâches d'organisation et de gestion sont quant à elles d'environ 27% et 23%.

**Tableau 5. Répartition des types de tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire, tous taux d'activité confondus (en %)**

Types de tâches	Moyenne (N=915)
Temps de présence obligatoire dans l'établissement	50.4%
Préparation et planification enseignement	26.8%
Elaboration évaluations	
Correction évaluations	
TTC de réflexion pédagogique	22.8%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	
Concertation entre collègues (hors TTC)	
Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire (hors TTC)	
Concertation avec les autres partenaires	
Entretien avec les parents d'élèves	22.8%
Echanges personnalisés avec les élèves	
Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves	
Traitement courriels, consultation sites métiers (ETIDEP)	
Tâches administratives	
Autre tâche	

**Tableau 6. Répartition des différentes tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire, tous taux d'activité confondus (en %)**

Tâches composant le travail hebdomadaire des enseignant-e-s	Moyenne (N=915)
Temps de présence obligatoire dans l'établissement	50.4%
Préparation et planification enseignement	17.1%
Elaboration évaluations	4.4%
Correction évaluations	5.3%
TTC de réflexion pédagogique	1.7%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	2.1%
Concertation entre collègues (hors TTC)	4.0%
Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire (hors TTC)	0.8%
Concertation avec les autres partenaires	0.8%
Entretien avec les parents d'élèves	2.6%
Echanges personnalisés avec les élèves	0.7%
Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves	1.4%
Traitement courriels, consultation sites métiers (ETIDEP)	4.5%
Tâches administratives	2.2%
Autre tâche	2.0%

En dehors de la présence obligatoire dans l'établissement, la tâche à laquelle les enseignant-e-s consacrent le plus de temps est la préparation et la planification de leur enseignement (17%) (*Tableau 6*). L'évaluation, qui correspond au reste des tâches pédagogiques réalisées, occupe environ 10% du temps (respectivement 4,4% pour l'élaboration des évaluations et 5,3% pour leur correction). Au sein des activités d'organisation et de gestion, les tâches prépondérantes sont plutôt de type « relationnel » ou « administratif ». Il s'agit plus précisément du traitement des courriels et de la consultation de sites métiers (ETIDEP) (4,5%), de la concertation entre collègues (hors TTC) (4%), des entretiens avec les parents d'élèves (2,6%) et des tâches administratives (2,2%). A l'inverse, on peut remarquer que certaines tâches ne représentent qu'une part relativement faible de la charge de travail hebdomadaire. C'est par exemple le cas des échanges personnalisés avec les élèves en dehors du temps de présence obligatoire, de la réflexion / discussion avec l'autorité scolaire (hors TTC) ou encore de la concertation avec d'autres partenaires de l'école (éducateur-trice-s, logopédistes, etc.).

### 3.1.2 L'influence des facteurs structurels sur la répartition des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire

#### Répartition des différentes tâches du travail hebdomadaire et appartenance au REP

Le REP, qui vise à favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire, a été mis en place à la rentrée 2006 dans le canton de Genève. Il s'adresse à des établissements scolaires dont la population peut être considérée comme défavorisée du point de vue de la composition socioéconomique et de la proportion d'allophones. Enseigner dans un établissement du REP a-t-il une incidence sur la répartition des tâches hebdomadaires des enseignant-e-s ? L'enquête ATE permet de constater que les répartitions des tâches sont très similaires (précisons que les éducateurs et éducatrices travaillant dans les établissements du REP ne sont pas pris-es en compte dans cette enquête). En effet, que les enseignant-e-s exercent ou non leur activité professionnelle dans un établissement du REP, il apparaît qu'un peu plus de la moitié de leur temps de travail hebdomadaire correspond à du temps de présence obligatoire (*Tableau 7*). Les tâches pédagogiques et celles relatives à l'organisation et à la gestion sont quant à elles d'environ 27% et 23%, que l'on se situe à l'intérieur ou à l'extérieur du REP (*Tableau 8*).

**Tableau 7. Répartition des types de tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire selon le type d'établissement (en %)**

Types de tâches	REP (N=234)	Non-REP (N=681)
Temps de présence obligatoire dans l'établissement	51.4%	50.1%
Préparation et planification enseignement	26.0%	27.1%
Elaboration évaluations		
Correction évaluations		
TTC de réflexion pédagogique	22.6%	22.8%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement		
Concertation entre collègues (hors TTC)		
Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire (hors TTC)		
Concertation avec les autres partenaires		
Entretien avec les parents d'élèves		
Echanges personnalisés avec les élèves		
Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves	22.6%	22.8%
Traitement courriels, consultation sites métiers (ETIDEP)		
Tâches administratives		
Autre tâche		

**Tableau 8. Répartition des différentes tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire selon le type d'établissement (en %)**

Tâches composant le travail hebdomadaire des enseignant-e-s	REP (N=234)	Non-REP (N=681)
Temps de présence obligatoire dans l'établissement	51.4%	50.1%
Préparation et planification enseignement	17.8%	16.8%
Elaboration évaluations	3.8%	4.7%
Correction évaluations	4.4%	5.6%
TTC de réflexion pédagogique	1.6%	1.8%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	2.0%	2.1%
Concertation entre collègues (hors TTC)	4.3%	3.9%
Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire (hors TTC)	0.7%	0.8%
Concertation avec les autres partenaires	1.1%	0.7%
Entretien avec les parents d'élèves	2.3%	2.7%
Echanges personnalisés avec les élèves	0.6%	0.7%
Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves	1.3%	1.5%
Traitement courriels, consultation sites métiers (ETIDEP)	4.6%	4.4%
Tâches administratives	1.9%	2.2%
Autre tâche	2.1%	2.0%

### Répartition des différentes tâches du travail hebdomadaire selon la fonction occupée

De façon générale, la répartition des différentes tâches qui composent le métier d'enseignant-e varie assez fortement selon le type de fonction exercée. Ainsi, la part du temps de travail hebdomadaire correspondant au temps de présence obligatoire dans l'établissement varie de 46% chez les enseignant-e-s responsables d'une structure d'accueil (CLACC) à près de 60% chez les maîtres et maîtresses spécialistes (MS) d'éducation physique (Corps et mouvement). Notons que chez les titulaires de classe et les enseignant-e-s chargé-e-s du soutien pédagogique (ECSP), ces proportions sont respectivement de 49,9% et 52,2% (Tableau 9).

En ce qui concerne les tâches pédagogiques, la part du temps de travail qui leur est dévolue est elle aussi assez variable d'un type de fonction à l'autre. Les MS d'arts visuels leur consacrent, par exemple, 18,5% de leur temps alors que chez les MS d'éducation musicale et de rythmique ce chiffre est de 29,8%. On remarque également que chez les CLACC et les ECSP cette proportion est plus faible que chez les enseignant-e-s titulaires de classe (respectivement 23,4% et 19,8% contre 27,5%). Corollaire des éléments qui précèdent, les parts du temps de travail consacrées aux tâches d'organisation et de gestion sont, là encore, relativement différentes : de moins de 18% chez les MS Corps et mouvement à plus de 30% chez les CLACC. On notera enfin que chez les MS, la part du temps dédiée à des tâches plus ponctuelles telles que la formation continue ou la préparation et la participation à des excursions ou à des camps (modalité Autre tâche) a tendance à être plus importante que dans les autres fonctions. Ce dernier point pourrait aussi s'expliquer par le fait que les MS doivent effectuer un certain nombre d'heures de travail pour le compte du secteur auquel ils sont rattachés.

**Tableau 9. Répartition des types de tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire selon la fonction occupée (en %)**

Types de tâches	Titulaire	MS	MS	MS	CLACC	ECSP	Titulaire
	de classe	Corps et	Éducation	Arts			
	(N=735)	mouv.	musicale	Visuels	(N=11)	(N=44)	de classe
		(N=27)	et rythm.	(N=22)			et ECSP /
			(N=28)				CLACC
							(N=48)
Temps de présence obligatoire dans l'établissement	49.9%	59.7%	47.0%	59.3%	46.3%	52.2%	50.9%
Préparation et planification enseignement	27.5%	22.6%	29.8%	18.5%	23.4%	19.8%	27.2%
Elaboration évaluations							
Correction évaluations							
TTC de réflexion pédagogique							
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement							
Concertation entre collègues (hors TTC)							
Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire (hors TTC)							
Concertation avec les autres partenaires							
Entretien avec les parents d'élèves	22.6%	17.7%	23.2%	22.2%	30.3%	27.9%	21.9%
Echanges personnalisés avec les élèves							
Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves							
Traitement courriels, consultation sites métiers (ETIDEP)							
Tâches administratives							
Autre tâche							

### Titulaires de classes, CLACC et ECSP

Chez les enseignant-e-s titulaires de classe, le temps de présence obligatoire dans l'établissement représente la moitié de la charge de travail hebdomadaire (Tableau 10). Les tâches de type pédagogique occupent, quant à elles, 27,5% du temps de travail avec, en premier lieu, la préparation et la planification de l'enseignement qui reste la tâche prépondérante quelle que soit la fonction considérée. On notera également que la fonction de titulaire de classe est de loin celle dans laquelle le temps consacré aux évaluations est le plus important (près de 11% pour l'élaboration et la correction). Par ailleurs, les tâches d'organisation et de gestion représentent 22,6% du temps de travail. Celles qui mobilisent le plus les titulaires de classe sont le traitement de courriels et la consultation de sites métier (ETIDEP), la concertation entre collègues (hors TTC) et les entretiens avec les parents d'élèves (respectivement 4,1%, 4% et 3% du temps de travail hebdomadaire).

En ce qui concerne les enseignant-e-s responsables d'une structure d'accueil (CLACC), ils se caractérisent en premier lieu par la plus faible part du temps de travail correspondant à la présence obligatoire (46,3%) et, à l'inverse, la plus forte proportion de temps consacrée à des tâches d'organisation et de gestion (30%). La part de l'activité professionnelle dédiée aux tâches de type pédagogique est, chez eux, de 23,4%, avec notamment la préparation et la planification de l'enseignement qui occupe proportionnellement moins de temps que dans la plupart des autres fonctions (15,3%). Au sein des tâches d'organisation et de gestion, ce sont plus particulièrement le traitement de courriels et la consultation de sites métiers (ETIDEP) (7,1%), les tâches administratives (4,5%) et les entretiens avec les parents d'élèves (3,3%) qui occupent les proportions les plus importantes de la charge de travail.

Les enseignant-e-s chargé-e-s du soutien pédagogique (ECSP) ont eux aussi quelques particularités en matière de temps qu'occupe chacune des tâches dans la totalité des heures de travail déclarées.

Tout d'abord, la part correspondant au temps de présence obligatoire est relativement importante (52,2% contre environ 50% en moyenne) tout comme la part de temps consacrée à des tâches d'organisation et de gestion (près de 28%). En revanche, ils dédient une part moins importante de leur activité professionnelle aux tâches de type pédagogique, tout particulièrement à l'évaluation. En effet, l'élaboration et la correction d'évaluations ne représentent chez eux que 2% du temps de travail contre près de 11% chez les enseignant-e-s titulaires de classe. Au sein des tâches d'organisation, ce sont essentiellement la concertation entre collègues (hors TTC) et les TTC qui occupent des parts non négligeables du temps de travail des ECSP. En ce qui concerne les tâches de gestion, comme chez les enseignant-e-s ayant d'autres fonctions, le traitement des courriels et la consultation de sites métiers (ETIDEP) est l'activité qui mobilise la part du temps de travail des ECSP la plus conséquente (5,8%). Ces derniers se distinguent toutefois de leurs collègues par une proportion plus importante du temps hebdomadaire consacrée à la rédaction de rapports et à la constitution de dossiers d'élèves (2,2%) (Tableau 10).

**Tableau 10. Répartition des différentes tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire selon la fonction occupée (en %)**

Tâches composant le travail hebdomadaire des enseignant-e-s	Titulaire de classe (N=735)	MS Corps et mouv. (N=27)	MS Éducation musicale et rythm. (N=28)	MS Arts Visuels (N=22)	CLACC (N=11)	ECSP (N=44)	Titulaire de classe et ECSP / CLACC (N=48)
Temps de présence obligatoire dans l'établissement	49.9%	59.7%	47.0%	59.3%	46.3%	52.2%	50.9%
Préparation et planification enseignement	16.7%	17.5%	23.8%	14.6%	15.3%	17.8%	19.2%
Elaboration évaluations	4.8%	3.7%	3.9%	2.5%	2.3%	1.2%	3.5%
Correction évaluations	6.0%	1.5%	2.0%	1.4%	5.8%	0.8%	4.5%
TTC de réflexion pédagogique	1.7%	1.0%	1.3%	1.6%	2.6%	3.3%	1.9%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	1.9%	2.6%	3.4%	2.1%	2.0%	3.2%	2.0%
Concertation entre collègues (hors TTC)	4.0%	2.2%	2.9%	3.5%	3.0%	5.9%	4.6%
Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire (hors TTC)	0.7%	0.7%	0.6%	0.5%	1.4%	1.6%	0.8%
Concertation avec les autres partenaires	0.9%	0.5%	0.2%	0.7%	0.7%	0.5%	0.5%
Entretien avec les parents d'élèves	3.0%	0.1%	0.0%	0.0%	3.3%	0.5%	1.9%
Echanges personnalisés avec les élèves	0.7%	0.4%	0.0%	0.4%	1.0%	0.4%	0.5%
Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves	1.5%	0.2%	0.4%	0.9%	2.1%	2.2%	1.6%
Traitement courriels, consultation sites métiers (ETIDEP)	4.1%	4.6%	6.5%	7.7%	7.1%	5.8%	4.8%
Tâches administratives	2.2%	2.1%	2.9%	1.0%	4.5%	2.3%	1.6%
Autre tâche	1.8%	3.4%	4.9%	3.8%	2.5%	2.3%	1.5%

### Maîtres et maîtresses spécialistes

Les maîtres et maîtresses spécialistes (MS) ne constituent pas une population homogène du point de vue de la répartition des tâches dans leur temps de travail hebdomadaire puisqu'il existe des disparités relativement importantes en fonction de la discipline enseignée.

Chez les MS Corps et mouvement, on observe la plus forte proportion du temps de travail correspondant à la présence obligatoire dans l'établissement (près de 60%) et, à l'inverse, la plus faible proportion de ce même temps dévolue aux tâches d'organisation et de gestion (17,7%) (Tableau 9). De façon plus détaillée, ce sont notamment la concertation entre collègues (hors TTC) et le traitement des courriels et la consultation de sites métiers (ETIDEP) qui occupent proportionnellement moins les MS Corps et mouvement que les autres MS.

Les MS d'éducation musicale et de rythmique se caractérisent par une proportion du temps de travail correspondant à la présence obligatoire dans l'établissement relativement faible (47%) et, à l'inverse, par la plus forte part du temps de travail hebdomadaire consacrée à des tâches de type pédagogique avec près de 30%. C'est plus particulièrement la préparation et la planification de l'enseignement qui occupe, chez eux, une part plus importante de l'activité professionnelle (23,8%). Au sein des tâches d'organisation et de gestion, on notera des proportions légèrement plus importantes que chez les autres MS pour le temps dédié à des tâches administratives ou à des TTC informatifs et de fonctionnement de l'établissement.

La présence obligatoire dans l'établissement représente 59,3% du temps de travail hebdomadaire des MS d'arts visuels, soit une proportion relativement élevée puisque c'est presque 10 points de plus que chez les enseignant-e-s titulaires de classe. Par ailleurs, les MS d'arts visuels sont les enseignant-e-s du primaire pour qui la part du temps de travail consacrée à des tâches de type pédagogique est la plus faible (18,5%). Chez eux, c'est non seulement la part du temps de préparation et de planification de l'enseignement qui est plus faible qu'ailleurs (14,6%) mais aussi la part dévolue à l'évaluation (3,9% contre plus de 5% chez les autres MS par exemple). A l'inverse, en ce qui concerne les tâches d'organisation et de gestion, ce sont ceux chez qui la part du temps consacrée au traitement de courriels et à la consultation de sites métiers (ETIDEP) est la plus importante (7,7%) (Tableau 10).

### **Répartition des différentes tâches du travail hebdomadaire et duo pédagogique**

Un duo pédagogique correspond à la situation dans laquelle une même classe est tenue par deux enseignant-e-s généralistes titulaires qui travaillent à temps partiel. Chacun-e de ces enseignant-e-s, appelé-e duettiste, enseigne toutes les disciplines inscrites au programme. Ce mode d'organisation de l'enseignement, qui concerne plus du tiers des enseignant-e-s titulaires, n'est pas sans incidence sur la charge de travail hebdomadaire. Tout d'abord, la part du temps de travail correspondant à la présence obligatoire dans l'établissement est sensiblement plus faible chez les duettistes que chez les titulaires qui n'exercent pas leur activité professionnelle en duo (45,1% contre 53%) (Tableau 11).

**Tableau 11. Répartition des types de tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire selon le fait de travailler en duo pédagogique (en %)**

<b>Types de tâches</b>	<b>Titulaires duettistes (N=303)</b>	<b>Titulaires non duettistes (N=475)</b>	<b>Autres non duettistes (N=137)</b>
Temps de présence obligatoire dans l'établissement	45.1%	53.0%	53.5%
Préparation et planification enseignement	29.5%	26.2%	22.7%
Elaboration évaluations			
Correction évaluations			
TTC de réflexion pédagogique	25.3%	20.8%	23.8%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement			
Concertation entre collègues (hors TTC)			
Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire (hors TTC)			
Concertation avec les autres partenaires			
Entretien avec les parents d'élèves			
Echanges personnalisés avec les élèves			
Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves			
Traitement courriels, consultation sites métiers (ETIDEP)			
Tâches administratives			
Autre tâche			

Corollaire de ce constat, la part du temps de travail dévolue aux tâches de type pédagogique ainsi qu'aux tâches d'organisation et de gestion est plus importante lorsqu'on enseigne en duo (respectivement 29,5% et 25,3% contre 26,2% et 20,8% chez les non duettistes). Ce premier effet du duo pédagogique sur la charge de travail hebdomadaire est, en partie, un effet associé au taux d'activité, les enseignant-e-s qui travaillent en duo étant, par définition, à temps partiel (voir paragraphe qui suit sur l'influence du temps partiel). De façon plus détaillée, au sein des tâches pédagogiques, c'est plus particulièrement la part du temps consacrée à la préparation et à la planification de l'enseignement qui est plus importante chez les duettistes (18,9% contre 15,5%) (*Tableau 12*). Par ailleurs, la proportion du temps occupée par la concertation entre collègues (hors TTC) est elle aussi plus grande chez ces enseignant-e-s (5,3% contre 3,3%).

**Tableau 12. Répartition des différentes tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire selon le fait de travailler en duo pédagogique (en %)**

Tâches composant le travail hebdomadaire des enseignant-e-s	Titulaires duettistes (N=303)	Titulaires non duettistes (N=475)	Autres non duettistes (N=137)
Temps de présence obligatoire dans l'établissement	45.1%	53.0%	53.5%
Préparation et planification enseignement	18.9%	15.5%	18.5%
Elaboration évaluations	5.1%	4.6%	2.5%
Correction évaluations	5.5%	6.2%	1.7%
TTC de réflexion pédagogique	1.9%	1.5%	2.0%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	2.1%	1.9%	2.8%
Concertation entre collègues (hors TTC)	5.3%	3.3%	3.8%
Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire (hors TTC)	0.7%	0.7%	1.0%
Concertation avec les autres partenaires	1.0%	0.9%	0.5%
Entretien avec les parents d'élèves	3.1%	2.8%	0.5%
Echanges personnalisés avec les élèves	0.7%	0.8%	0.4%
Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves	1.6%	1.4%	1.2%
Traitement courriels, consultation sites métiers (ETIDEP)	4.9%	3.7%	6.1%
Tâches administratives	2.2%	2.1%	2.4%
Autre tâche	1.9%	1.7%	3.2%

### **3.1.3 L'influence des facteurs personnels sur la répartition des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire**

#### **Répartition des différentes tâches du travail hebdomadaire selon le taux d'activité**

Dans l'enseignement primaire, le taux d'activité est le seul facteur personnel qui semble exercer un effet non négligeable sur la charge de travail des enseignant-e-s et sur la répartition des différentes tâches qui constituent leur métier. Dans ce qui va suivre, les enseignant-e-s dont les taux d'activité sont compris entre 45% et 55% sont considéré-e-s comme travaillant à mi-temps. De même, celles et ceux dont les taux d'activités sont compris entre 90% et 100% sont assimilé-e-s à des temps pleins. De manière générale, on constate que plus le taux d'activité des enseignant-e-s est important et plus la part du temps de travail hebdomadaire correspondant à de la présence obligatoire dans l'établissement (donc, approximativement à de l'enseignement face aux élèves) est élevée : de 43,6% pour les mi-temps à 53,3% pour les temps complets (*Tableau 13*). Autrement dit, les enseignant-e-s qui travaillent à temps partiel allouent proportionnellement moins de temps que les autres à

l'enseignement en classe. Ceci n'est toutefois pas une spécificité de l'enseignement primaire puisque des résultats similaires ont été observés dans les autres degrés d'enseignement (Ducrey, Hrizi, & Issaieva Moubarak-Nahra, 2010a ; Ducrey, Hrizi, Issaieva Moubarak-Nahra et al., 2010b).

**Tableau 13. Répartition globale des types de tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire selon le taux d'activité (en %)**

Types de tâches	Taux d'activité à 45-55% (N=260)	Taux d'activité à 60-70% (N=17)	Taux d'activité à 75-85% (N=99)	Taux d'activité à 90-100% (N=539)
Temps de présence obligatoire dans l'établissement	43.6%	48.3%	53.1%	53.3%
Préparation et planification enseignement	29.5%	23.3%	25.4%	25.9%
Elaboration évaluations				
Correction évaluations				
TTC de réflexion pédagogique				
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement				
Concertation entre collègues (hors TTC)				
Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire (hors TTC)				
Concertation avec les autres partenaires	26.9%	28.4%	21.6%	20.8%
Entretien avec les parents d'élèves				
Echanges personnalisés avec les élèves				
Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves				
Traitement courriels, consultation sites métiers (ETIDEP)				
Tâches administratives				
Autre tâche				

En lien direct avec ce constat, moins le taux d'activité est élevé et plus les parts du temps de travail consacrées à des tâches pédagogiques ou d'organisation et de gestion ont tendance à être importantes. En ce qui concerne les tâches pédagogiques, on peut remarquer que la part du temps dévolue à l'évaluation (élaboration et correction) reste de l'ordre de 10% quel que soit le taux d'activité de l'enseignant-e (*Tableau 14*). En revanche, la part du temps de travail consacrée à la préparation et à la planification de l'enseignement diminue à mesure que le taux d'activité s'accroît. Ainsi, alors que les enseignant-e-s qui travaillent à mi-temps occupent 19,7% de leur temps à cette activité, ce chiffre passe à 15,8% chez celles et ceux qui exercent leur activité professionnelle à temps plein. Dans les tâches d'organisation et de gestion, celles qui différencient le plus les enseignant-e-s selon le taux d'activité sont la concertation entre collègues (hors TTC) (5,4% chez les mi-temps contre 3,3% chez les temps complets) et le traitement de courriels et la consultation de sites métiers (ETIDEP) (5,6% chez les mi-temps contre 3,8% chez les temps complets).

**Tableau 14. Répartition détaillée des types de tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s du primaire selon le taux d'activité (en %)**

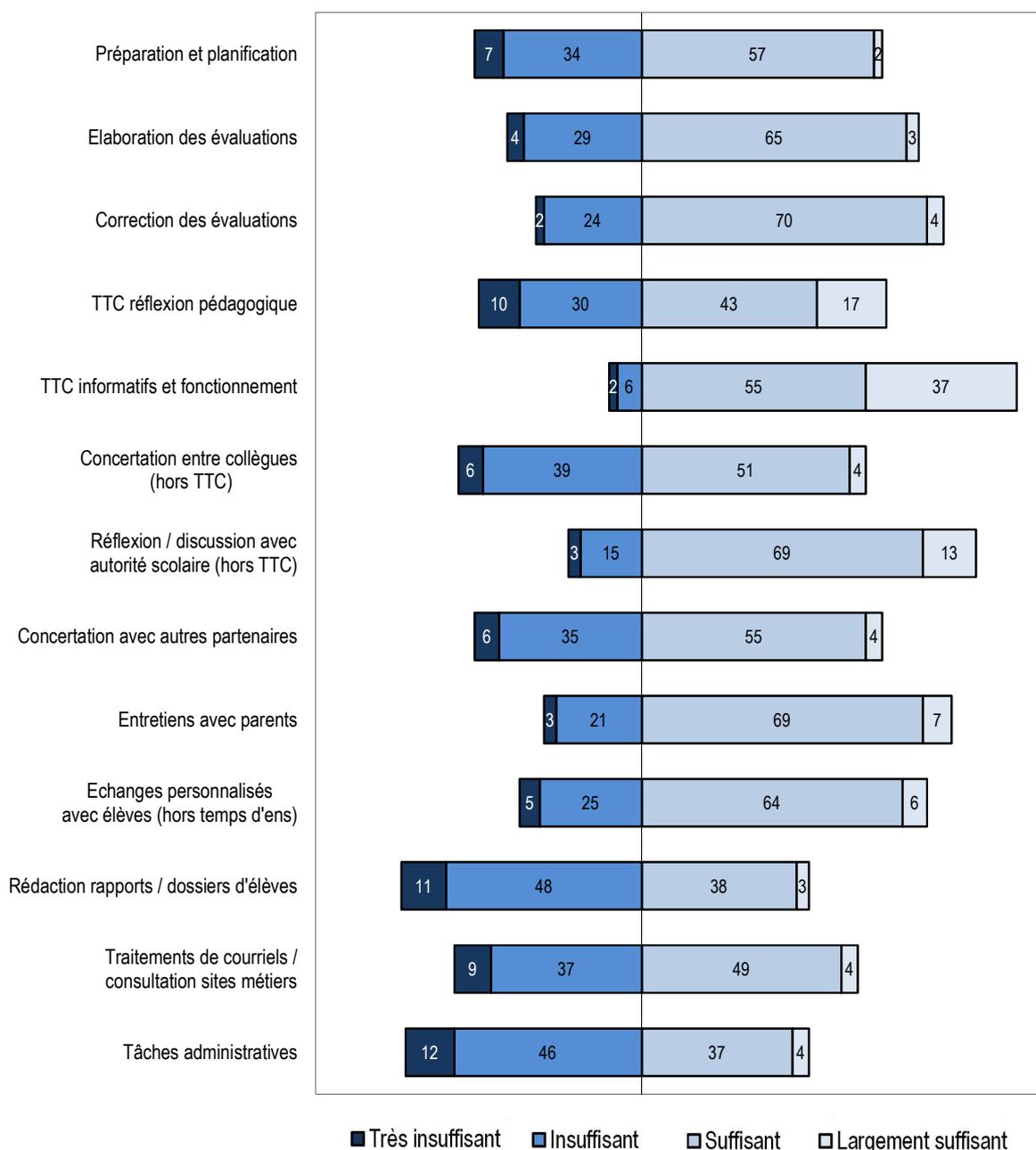
Tâches composant le travail hebdomadaire des enseignant-e-s	Taux d'activité à 45-55% (N=260)	Taux d'activité à 60-70% (N=17)	Taux d'activité à 75-85% (N=99)	Taux d'activité à 90-100% (N=539)
Temps de présence obligatoire dans l'établissement	43.6%	48.3%	53.1%	53.3%
Préparation et planification enseignement	19.7%	18.8%	16.9%	15.8%
Elaboration évaluations	4.8%	3.1%	4.3%	4.3%
Correction évaluations	4.9%	1.5%	4.2%	5.8%
TTC de réflexion pédagogique	2.2%	2.2%	1.9%	1.5%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	2.4%	1.7%	2.3%	1.9%
Concertation entre collègues (hors TTC)	5.4%	4.5%	4.0%	3.3%
Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire (hors TTC)	0.8%	1.0%	0.8%	0.7%
Concertation avec les autres partenaires	0.9%	0.5%	0.7%	0.8%
Entretien avec les parents d'élèves	2.6%	1.1%	2.6%	2.6%
Echanges personnalisés avec les élèves	0.6%	0.8%	0.5%	0.7%
Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves	1.6%	1.1%	1.3%	1.4%
Traitement courriels, consultation sites métiers (ETIDEP)	5.6%	8.2%	4.3%	3.8%
Tâches administratives	2.4%	2.6%	1.9%	2.1%
Autre tâche	2.4%	4.7%	1.4%	1.8%

### 3.2 Perceptions qu'ont les enseignant-e-s de l'enseignement primaire ordinaire sur leur charge de travail

Après avoir estimé leur temps de travail hebdomadaire, intéressons-nous maintenant à la perception que les enseignant-e-s ont de leur propre charge de travail. A cette fin, deux séries d'indicateurs relatifs à chacune des tâches hebdomadaires sont utilisées : 1) la quantité de temps à disposition et 2) l'évolution du temps de travail durant les cinq dernières années. Des indicateurs plus globaux sur le niveau de stress, la charge de travail et le degré de satisfaction complètent ce rapide panorama sur la perception de la charge de travail.

Tout d'abord, il a été demandé au corps enseignant d'estimer le temps qu'il a à sa disposition durant la semaine pour accomplir les tâches hebdomadaires selon quatre modalités de réponse (« très insuffisant », « insuffisant », « suffisant », « largement suffisant ») (*Graphique 15*).

**Graphique 15. Évaluation par le corps enseignant de la quantité de temps à disposition pour chacune des tâches hebdomadaires (N=915)**



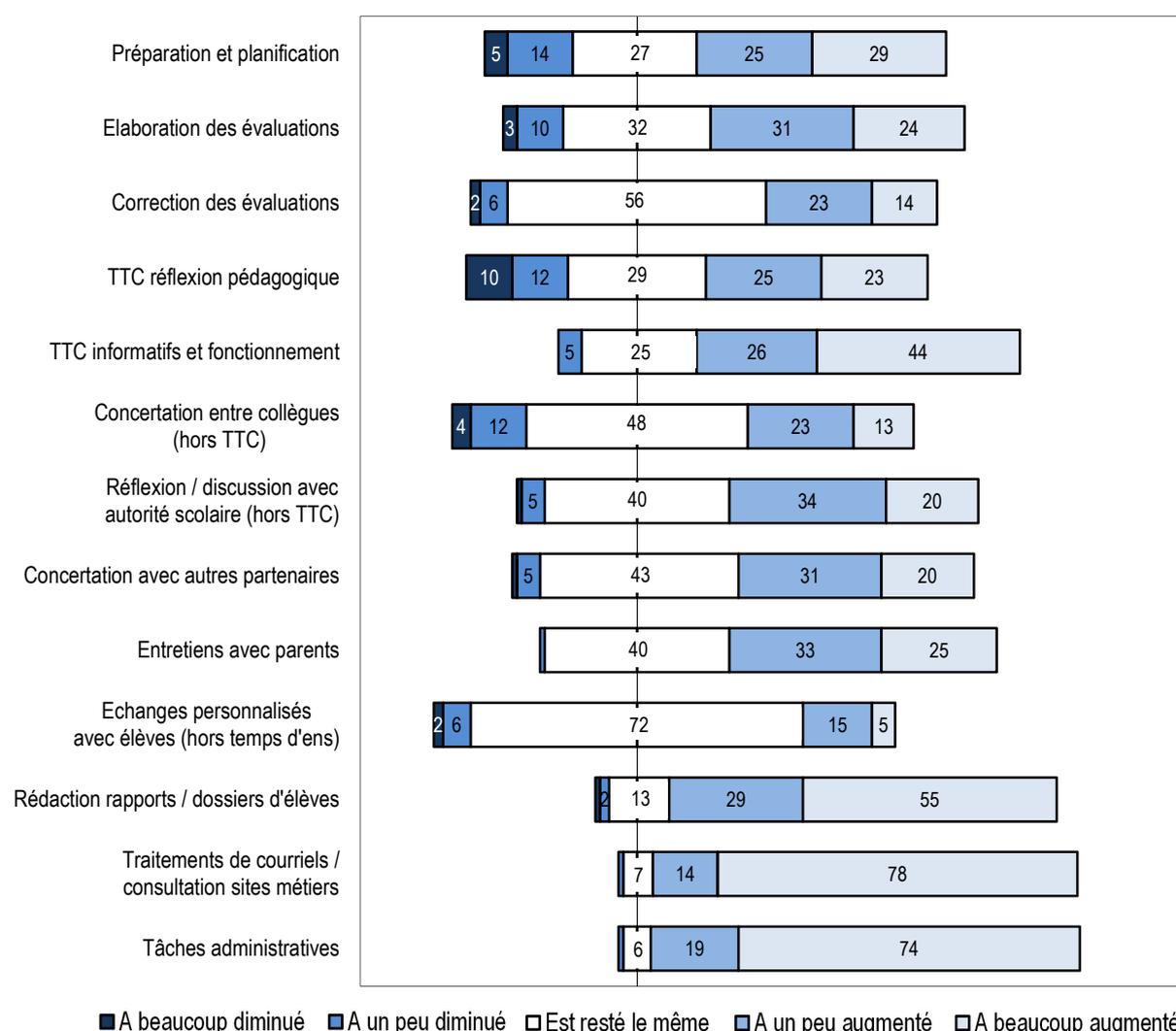
*N.B. Pourcentage par modalité de réponse (« très insuffisant », « insuffisant », « suffisant », « largement suffisant ») pour chaque tâche hebdomadaire. De 65 enseignant-e-s (préparation et planification) à 252 enseignant-e-s (échanges personnalisés avec les élèves) n'ont pas répondu à la batterie de questions.*

Une grande majorité des enseignant-e-s estime avoir suffisamment de temps durant la semaine pour les TTC (informatifs et fonctionnement de l'établissement), les temps de réflexion / discussion avec l'autorité scolaire, les entretiens avec les parents et les échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement (respectivement 92%, 82%, 76% et 70% des répondant-e-s). A l'inverse, la rédaction de rapports / constitution de dossiers d'élèves et les tâches administratives sont les deux tâches pour lesquelles une majorité d'enseignant-e-s estime avoir insuffisamment de temps à disposition durant la semaine (respectivement 59% et 58% des répondant-e-s). Les avis à cette batterie de questions divergent entre titulaires de classe et MS en ce qui concerne la préparation et planification de l'enseignement, l'élaboration des évaluations et les tâches administratives (les titulaires étant plus nombreux à estimer que le temps à disposition est insuffisant pour ces trois

tâches). Les avis divergent très peu selon le taux d'activité des personnes, si ce n'est concernant le temps à disposition pour la concertation entre collègues (hors TTC) : les personnes à temps partiel sont un peu plus nombreuses à juger que le temps est insuffisant pour cette tâche (49% pour les personnes à temps partiel versus 42% pour les personnes à plein temps). De même, les personnes travaillant en duo sont plus nombreuses à estimer avoir insuffisamment de temps pour la préparation et la planification de l'enseignement (48% pour les duos versus 37% pour celles et ceux ne travaillant pas en duo).

Pour cerner ce que pensent les enseignant-e-s de l'évolution de leur temps de travail au cours des cinq dernières années, il leur a été demandé d'indiquer dans quelle mesure le temps qu'ils ou elles consacrent aux différentes tâches hebdomadaires « a beaucoup diminué », « a un peu diminué », « est resté le même », « a un peu augmenté » ou « a beaucoup augmenté » (Graphique 16).

**Graphique 16. Évolution durant les cinq dernières années du temps de travail consacré à chacune des tâches hebdomadaires, selon l'avis des enseignant-e-s (N=915)**



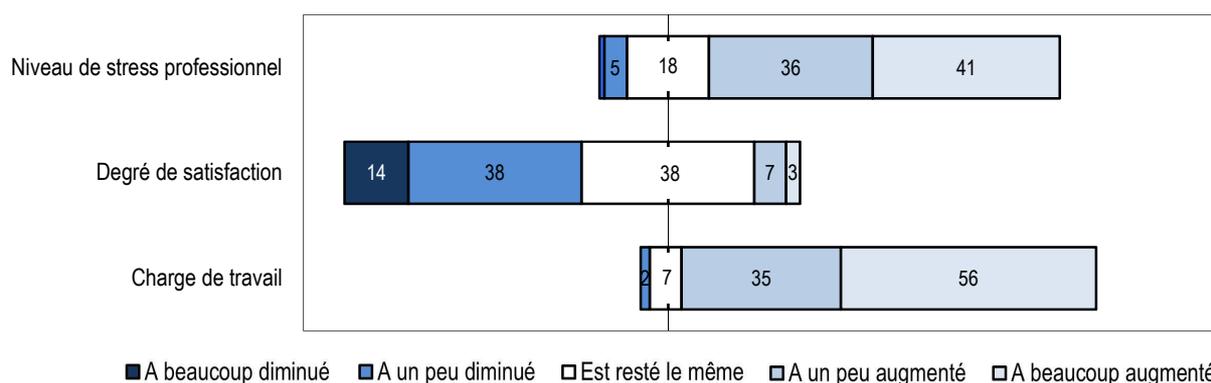
*N.B. Pourcentage par modalité de réponse (« a beaucoup diminué », « a un peu diminué », « est resté le même », « a un peu augmenté » ou « a beaucoup augmenté ») pour chaque tâche hebdomadaire. De 35 enseignant-e-s (préparation et planification) à 233 enseignant-e-s (échanges personnalisés avec les élèves) n'ont pas répondu à la batterie de questions.*

Selon les enseignant-e-s, les tâches qui ont beaucoup augmenté au cours des cinq dernières années sont a) les TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement (44% choisissent la réponse « a beaucoup augmenté »), b) la rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves (55%), c) le traitement de courriels / consultation de sites métiers (78%) et d) les tâches administratives (74%).

Cette perception est similaire quelles que soient les fonctions (titulaires, MS, CLACC, ECSP). En revanche, au cours des cinq dernières années, celles et ceux travaillant à temps partiel ont davantage l'impression que le temps consacré aux traitements de courriels et à la consultation de sites métiers a augmenté (82% relèvent une forte augmentation parmi les personnes à temps partiel contre 76% parmi les personnes à plein temps). A l'inverse, les enseignant-e-s à plein temps ressentent davantage l'augmentation du temps consacré aux entretiens avec les parents que les personnes à temps partiel (28% contre 19%).

De manière générale, les enseignant-e-s se sont exprimé-e-s sur l'évolution de leur niveau de stress, leur degré de satisfaction et leur charge de travail (Graphique 17).

**Graphique 17. Évolution durant les cinq dernières années du niveau de stress professionnel, du degré de satisfaction au travail et de la charge de travail, selon l'avis des enseignant-e-s (N=915)**



N.B. Pourcentage par modalité de réponse (« a beaucoup diminué », « a un peu diminué », « est resté le même », « a un peu augmenté » ou « a beaucoup augmenté »). Selon la question, de 18 à 28 enseignant-e-s n'ont pas répondu.

Un fort consensus entre enseignant-e-s se dessine, avec 77% des enseignant-e-s déclarant que leur niveau de stress professionnel a un peu ou beaucoup augmenté durant les cinq dernières années ; 91% perçoivent que la charge de travail a un peu ou beaucoup augmenté, avec en parallèle une diminution de leur degré de satisfaction (52% des enseignant-e-s). Cette image est plus accentuée chez les titulaires de classe comparés aux maîtres et maîtresses spécialistes, surtout en ce qui concerne le sentiment de forte augmentation de la charge de travail (58% relèvent une forte augmentation chez les titulaires contre 47% chez les MS). Il semble que le fait de travailler en duo protège, dans une certaine mesure, du stress professionnel puisque les duettistes sont moins nombreux que les non-duettistes à faire état d'une forte augmentation de leur niveau de stress (36% versus 44%).

Le questionnaire adressé aux enseignant-e-s se termine par la question suivante : « si vous aviez le choix, opteriez-vous à nouveau pour la profession d'enseignant-e primaire ? ». Parmi les 915 enseignant-e-s ayant répondu à l'enquête, 182 (20%) n'ont pas répondu à cette question<sup>11</sup>, 631 (69%) ont répondu par l'affirmative et 102 (11%) par la négative<sup>12</sup>. Quelques personnes ayant répondu positivement nuancent leur propos en ajoutant qu'elles « ne se voient pas finir leur carrière en tant qu'enseignant-e » ou encore qu'elles sont prêtes à choisir à nouveau la profession enseignante car « c'est un beau métier mais pas à ces conditions qui se sont dégradées ». Parmi celles et ceux ne souhaitant pas opter à nouveau pour la profession d'enseignant-e du primaire, on trouve proportionnellement presque deux fois plus d'hommes que de femmes (22% chez les hommes versus 13% chez les femmes) et presque quatre fois plus d'enseignant-e-s avec plus de 20 ans d'expérience que d'enseignant-e-s avec au plus 5 années d'expérience (respectivement 24% et 7%). En revanche, le choix de ne pas opter à nouveau pour la profession enseignante ne dépend pas de la fonction, du taux d'activité, du fait de travailler en duo ou en REP<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> Aucune des caractéristiques prises en compte dans cette analyse (sexe, année d'expérience, travail en REP ou en duo, taux d'activité ou fonction) n'est associée à un plus fort taux de non-réponse.

<sup>12</sup> Parmi les répondant-e-s à cette question, 86% répondent par l'affirmative et 14% par la négative.

<sup>13</sup> Résultats obtenus par un modèle multivarié (de type régression logistique), c'est-à-dire comprenant l'ensemble de ces variables et les comparant « toutes choses égales par ailleurs ».



## Conclusion

L'analyse de la charge de travail des enseignant-e-s de l'enseignement primaire ordinaire (ATE III) s'est focalisée sur les différentes composantes de leur charge de travail hebdomadaire. L'objectif de cette étude était non seulement (i) de mettre en évidence la diversité des tâches réalisées par les enseignant-e-s du primaire en dehors de la classe, mais aussi (ii) d'observer dans quelle mesure et comment varie la charge de travail des enseignant-e-s.

### De fortes disparités dans les volumes horaires

L'analyse du temps de travail met en évidence une moyenne hebdomadaire de travail de 46h23 pour les enseignant-e-s qui travaillent à plein temps. Ce chiffre est respectivement de 36h14 et 29h49 pour un trois-quarts temps et un mi-temps. Au-delà de ces valeurs moyennes, il est intéressant de relever qu'il existe une très forte variabilité entre les volumes horaires déclarés par les enseignant-e-s pour un même taux d'activité. Par exemple, chez les enseignant-e-s du primaire exerçant leur activité à plein temps, il y a plus de 44 heures de différence entre celles et ceux qui déclarent le moins et le plus d'heures au cours de la semaine de référence. Cette grande hétérogénéité n'est toutefois pas une spécificité de l'enseignement primaire puisqu'elle s'observe aussi dans les autres degrés d'enseignement (Ducrey, Hrizi, Issaieva Moubarak-Nahra et al., 2010a ; Ducrey, Hrizi, & Issaieva Moubarak-Nahra, 2010b).

### Les tâches hors de la classe représentent environ la moitié du volume horaire

Cette recherche a permis de mettre en évidence que les activités à la charge des enseignant-e-s sont nombreuses et variées. Les activités d'enseignement face à la classe, d'accueil scolaire, et de surveillance des récréations sont réalisées durant le temps de présence obligatoire dans l'établissement alors que les autres activités, souvent moins visibles, sont faites en dehors de ce temps. Parmi ces dernières, on trouve des tâches pédagogiques, directement liées avec l'enseignement (allant de la planification des leçons à la construction et la correction d'évaluations) mais également des tâches de gestion et d'organisation qui ont trait aux différents aspects du travail en établissement scolaire (TTC, tâches de collaboration, tâches administratives).

Les tâches hors de la classe représentent globalement la moitié du volume horaire. Toutefois, cette proportion varie selon les fonctions occupées. Par exemple, pour les titulaires de classe (n=735 répondant-e-s), les activités accomplies par les enseignant-e-s hors du temps de présence obligatoire dans l'établissement sont tout aussi conséquentes que les autres tâches puisqu'elles représentent toutes deux environ la moitié de leur temps de travail. En revanche, pour les enseignant-e-s MS corps et mouvement et Arts visuels (n=49 répondant-e-s), la part du temps de présence obligatoire est proche de 60%. A l'inverse, chez les MS éducation musicale et rythmique et les CLACC (n=39 répondant-e-s), ce chiffre est d'environ 47%. Notre recherche souligne de ce fait la diversité du métier d'enseignant-e au primaire qui, de loin, ne se résume pas au travail effectué durant l'horaire scolaire.

### Des différences dans la composition du temps de travail selon la fonction occupée

Parmi les différents facteurs qui ont été examinés (*taux d'activité, fonction occupée, duettistes, appartenance au REP*) pouvant faire varier la composition du temps de travail des enseignant-e-s, trois facteurs se distinguent et semblent exercer un effet sur la répartition des tâches hebdomadaires : il s'agit de la *fonction occupée*, du *taux d'activité* et d'être *duettiste*.

L'examen de la répartition des tâches hebdomadaires selon la fonction occupée par les enseignant-e-s met en évidence quelques différences. Ainsi, les enseignant-e-s titulaires de classes consacrent la moitié de leur temps de travail aux tâches accomplies durant le temps de présence obligatoire dans l'établissement, l'autre moitié étant dévolue aux tâches pédagogiques (27.5%) et aux tâches d'organisation et de gestion (22.6%). De par la nature de sa fonction, ce groupe d'enseignant-e-s accorde proportionnellement plus de temps que les autres (CLACC, ECSP, MS) aux tâches liées à l'évaluation des élèves (11% de leur temps de travail), mais il juge que le temps à disposition durant la semaine pour réaliser ces tâches est insuffisant.

En ce qui concerne les enseignant-e-s chargé-e-s du soutien pédagogique (ECSP), le temps de présence obligatoire représente 52.2% de leur travail. La part dédiée aux tâches pédagogiques est un peu moins importante que chez les autres enseignant-e-s puisque les ECSP n'ont pas pour objectif premier d'évaluer les élèves. Toutefois, nous noterons que la préparation et la planification ainsi que les échanges avec les collègues occupent une part importante de leur temps de travail (respectivement près de 18% et 6%).

Les enseignant-e-s responsables d'une structure d'accueil (CLACC) se démarquent de leurs collègues de par l'importance qu'occupent les différentes tâches d'organisation et de gestion (environ 30%) dans leur travail. Ce groupe alloue proportionnellement plus de temps aux tâches administratives que les autres enseignant-e-s (4.5% contre 2.2% en moyenne pour l'ensemble du corps enseignant).

Au sein des maître-sse-s spécialistes (MS), il existe des différences selon la discipline enseignée. Ainsi, chez les MS éducation musicale et rythmique, le temps de présence obligatoire dans l'établissement représente un peu moins de la moitié de leur temps de travail (47%) alors que chez les MS des autres disciplines (corps et mouvement, arts visuels), ce temps de présence occupe une place plus importante (environ 60% de leur temps de travail). Par ailleurs, les MS éducation musicale et rythmique ont la particularité d'allouer la part la plus importante de leur temps de travail aux tâches de type pédagogique (30%), notamment ce qui relève de la préparation et la planification des leçons (23.8% contre 17.1% en moyenne pour l'ensemble du corps enseignant).

### **Une répartition des tâches différentes selon le taux d'activité des enseignant-e-s**

Selon l'actuel cahier des charges de l'enseignement primaire, les divers temps d'un-e enseignant-e devraient être proportionnels à son taux d'activité. Sans grande surprise, cela n'est pas vraiment le cas. En effet, les personnes à mi-temps consacrent proportionnellement plus de temps à la préparation et la planification de l'enseignement, à la concertation entre collègues (hors TTC), aux tâches administratives et aux TTC et proportionnellement moins de temps à l'enseignement en classe. Ces contraintes de temps pour la préparation et la planification de l'enseignement sont aussi davantage rapportées par les duettistes qui, par définition, travaillent à temps partiel.

### **Le sentiment d'intensification de la charge de travail attesté par plusieurs études**

Dans cette recherche, plus de la moitié des enseignant-e-s pensent que leur charge de travail a fortement augmenté au cours des cinq dernières années. Ceci n'est pas une particularité qui caractérise le seul système scolaire genevois puisque le sentiment d'intensification de la charge de travail semble être un phénomène assez répandu chez les enseignant-e-s, en particulier au primaire ; il est même devenu un concept central dans plusieurs études européennes sur la charge de travail des enseignant-e-s (Ballet & Kelchtermans, 2009 ; Easthope & Easthope, 2000). Selon Maroy (2006), « la littérature en sciences de l'éducation s'accorde sur un constat d'intensification et de complexification du travail des enseignants. L'intensification se marque moins par un allongement de la durée du travail que par un alourdissement et une extension des tâches à réaliser et par une complexification du travail en classe. Cependant, cette intensification du travail ne doit pas seulement être rapportée à des évolutions du public scolaire mais aussi, dans les pays anglo-saxons, aux politiques scolaires basées sur l'évaluation et l'*accountability*. »

Selon une étude réalisée en Suisse alémanique (Landert & Brägger, 2009), l'augmentation du temps de travail effectif, estimée sur la base du temps de travail auto-rapporté, est plus prononcée pour le primaire depuis une dizaine d'années ; elle serait due à la part croissante du temps occupée par des tâches administratives et des temps de concertation. Bien que notre recherche ne permette pas de mesurer strictement l'évolution du temps de travail effectif, il est tout de même intéressant de relever qu'à Genève, le sentiment d'augmentation de la charge de travail exprimé par la majorité des enseignant-e-s semble lui aussi lié à des facteurs de même nature que ceux évoqués en Suisse alémanique. En effet, selon les enseignant-e-s genevois-es, les tâches qui ont beaucoup augmenté au cours des cinq dernières années sont plutôt celles relatives à la gestion et à l'organisation (TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement, rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves, traitement de courriels / consultation de sites métiers et tâches administratives).

### **69% des répondant-e-s souhaitent opter à nouveau pour la profession d'enseignant-e**

Parmi les répondant-e-s à l'enquête, 69% souhaitent opter à nouveau pour la profession d'enseignant-e du primaire, 11% ne le souhaitent pas et 20% ne se sont pas exprimé-e-s sur cette question. Parmi celles et ceux ne souhaitant pas opter à nouveau pour cette profession, on trouve presque quatre fois plus d'enseignant-e-s avec plus de 20 ans d'expérience (24%) que d'enseignant-e-s avec au plus 5 années d'expérience (7%). Ces résultats sont à mettre en parallèle avec ceux d'une étude sur la santé du corps enseignant genevois (Papart, 2003), indiquant que le niveau de stress perçu est nettement plus marqué après une dizaine d'années d'expérience professionnelle. On pourrait avancer l'hypothèse que le contexte d'innovations dans l'enseignement primaire à Genève n'est pas étranger à ce constat. En effet, les enseignant-e-s les plus expérimenté-e-s ne seraient-ils pas les plus concernés parce qu'ils se réfèrent à une situation antérieure relativement différente ? Bien que cela ne constitue pas une validation de cette hypothèse, relevons tout de même qu'un certain nombre de commentaires vont dans ce sens.

### **Un sentiment de dégradation des conditions de travail**

Au-delà des éléments quantitatifs mentionnés précédemment, il nous semble important de relever que bon nombre d'enseignant-e-s<sup>14</sup> ont pris la peine de compléter leurs réponses au questionnaire d'enquête par des commentaires et remarques. Cela permet d'élargir notre vision de la perception qu'ils ont de leur situation professionnelle. La dégradation des conditions de travail (p. ex. surcharge de réunions, diminution des moyens, marge de manœuvre restreinte, changements fréquents de méthodes, trop d'enfants d'écoles différentes à gérer par les MS), tout comme un manque de reconnaissance de la part des parents, ou encore un soutien hiérarchique insuffisant sont fréquemment évoqués. L'augmentation du nombre d'élèves en difficulté et/ou au comportement difficile est également mentionnée à plusieurs reprises dans les commentaires. Selon une étude récente (Sass, Seal, & Martin, 2011), la désaffection du métier d'enseignant-e est liée à l'insatisfaction au travail.

A l'opposé, une étude menée dans des écoles primaires anglaises et finlandaises indique que l'engagement auprès des élèves, une marge de manœuvre professionnelle et le soutien des collègues permettent aux enseignant-e-s de rester investi-e-s dans leur profession (Webb et al., 2004). On retrouve dans les commentaires de notre enquête ces éléments qui « aident [les enseignant-e-s] à tenir ». Par exemple, travailler en duo semble être un facteur légèrement protecteur contre le stress. En effet, selon notre recherche, les duettistes sont moins nombreux que les non-duettistes à temps partiel à faire état d'une forte augmentation de leur niveau de stress. On peut penser que le partage des responsabilités et les échanges entre duettistes face à des cas difficiles, ainsi que le soutien professionnel entre pairs, limitent le niveau de stress professionnel perçu.

Enfin, il semble que l'intensification de la charge de travail que les enseignant-e-s perçoivent soit relativement mal vécue car elle serait, d'après eux, liée à des activités qui ne donnent pas « sens » selon leur conception de la profession enseignante. Ce constat a également été fait dans une étude belge réalisée sur la base d'entretiens qualitatifs (Ballet & Kelchtermans, 2009).

---

<sup>14</sup> Au total, 406 enseignant-e-s sur 915 ont complété le questionnaire d'enquête par un commentaire.



## Références bibliographiques

- Amigues, R. (2002). L'enseignement comme travail. In P. Bressoux (Ed.), *Les stratégies de l'enseignant et situation d'interaction* (pp. 199-214). Bruxelles: De Boeck.
- Angle, H., Gilby, N., Fearn, A., Bassett, C., Elston, D., & McGinival, S. (2008). *Teachers' workloads diary survey*. London: BMRB Social Research.
- Ballet, K., & Kelchtermans, G. (2009). Struggling with workload: primary teachers' experience of intensification. *Teaching and Teacher Education: an International Journal of Research and Studies*, 25(8), 1150-1157.
- Bayer, E. (1986). Une science de l'enseignement est-elle possible ? In M. Crahay & D. Lafontaine (Eds.), *L'art et la science de l'enseignement* (pp. 483-507). Bruxelles : Labor.
- Bayer, E., & Ducrey, F. (2001). Une éventuelle science de l'enseignement aurait-elle sa place en sciences de l'éducation ? In R. Hofstetter & B. Schneuwly (Eds.), *Le pari des sciences de l'éducation (Raisons éducatives N° 1/2, 3<sup>e</sup> éd.)* (pp. 243-276). Bruxelles : De Boeck.
- Clot, Y. (1999). *La fonction psychologique du travail*. Paris : PUF.
- DIP. (2005). *13 priorités pour l'instruction publique*. Genève : DIP.
- Direction de l'évaluation et de la prospective (2001). *Devenir professeur des écoles, n°123*. Paris : DEP.
- Direction générale de l'enseignement primaire (1996). *Charte et cahier des charges de l'enseignant primaire*. Genève : DIP.
- Direction générale de l'enseignement primaire (2010). *Directive D-DGEP-02A-10-Relations Famille-Ecole*. Genève : DIP.
- Djibo, S., Valléry, G., & Lancry, A. (2006). Charge mentale et régulation de systèmes complexes : approche subjective des agents de régulation du métro parisien. *@ctivités*, 3(1), 117-138.
- Ducrey, F., Hrizi, Y., Issaieva Moubarak-Nahra, E., collab. Alliata, R. (2010a). *Analyse de la charge de travail des enseignants du secondaire (ATE I)*. Genève : SRED.
- Ducrey, F., Hrizi, Y., & Issaieva Moubarak-Nahra, E. (2010b). *Analyse de la charge de travail des enseignants des centres de formation professionnelle (ATE II)*. Genève : SRED.
- Durand, M. (1996). *L'enseignement en milieu scolaire*. Paris : PUF.
- Easthope, C., & Easthope, G. (2000). Intensification, Extension and Complexity of Teachers' Workload. *British Journal of Sociology of Education*, 21(1), 43-58.
- Gros, D., Guilley, E., Jaeggi, J.-M., & Sermet, G. (2012). *Évaluation externe des projets d'établissement de l'enseignement primaire. Rapport de synthèse*. Genève : SRED.
- Hamon-Cholet, S., & Rougerie, C. (2000). La charge mentale au travail : des enjeux complexes pour les salariés. *Economie et Statistique*, 339-340, 243-255.
- Hoc, J.M., & Darses, F. (2004). *Psychologie ergonomique : tendances actuelles*. Paris : PUF.
- Jourdan, M., & Theureau, J. (2002). *Charge mentale : notion floue et vrai problème*. Toulouse : Octarès.
- Landert, C., & Brägger, M. (2009). LCH Arbeitszeiterhebung 2009 (AZE '09). Bericht zur Erhebung bei 5'000 Lehrpersonen im Zeitraum Oktober 2008 - September 2009. Zürich : Landert Partner.
- Leplat, J. (1976). Les facteurs déterminants de la charge de travail. *Le Travail Humain*, 40, 195-202.
- Leplat, J. (2000). *L'analyse psychologique de l'activité en ergonomie : aperçu sur son évolution, ses modèles et ses méthodes*. Toulouse : Octarès.

- Leplat, J. (2002). *Psychologie de la formation. Jalons et perspectives. Choix de textes (1955-2002)*. Toulouse : Octarès.
- Leplat, J., & Hoc, J.M. (1983). Tâche et activité dans l'analyse psychologique des situations. *Cahiers de psychologie cognitive*, 3, 49-63.
- Maroy, C. (2006). Les évolutions du travail enseignant en France et en Europe : facteurs de changement, incidences et résistances dans l'enseignement secondaire. *Revue française de pédagogie*, 155, 111-142.
- Menter, I., McMahon, M., Forde, C., Hall, J., McPhee, A., Patrick, F., & Devlin, A. (2006). *Teacher working time research. Final report to the Scottish negotiating committee for teachers*. Glasgow : University of Glasgow.
- Montmollin, M., & Theureau, J. (2002). La notion de charge mentale est-elle soluble dans l'analyse du travail, la conception ergonomique et la recherche neuro-physiologique ? In M. Jourdan & J. Theureau (Eds.), *La charge de travail, concept flou et vrai problème* (pp. 19-23). Toulouse : Octarès.
- Papart, J.-P. (2003). *La santé des enseignants du primaire. Rapport à l'organisation du travail*. Versoix : Département de l'action sociale et de la santé.
- Sass, D.A., Seal, A.K., & Martin, N.K. (2011). Predicting teacher retention using stress and support variables. *Journal of Educational Administration*, 49(2), 200-215.
- Secrétariat général (2012). *Conférence de presse du DIP. Rentrée scolaire 2012*. Genève : DIP.
- Solaux, G. (2009). *Observatoire du fonctionnement de l'enseignement primaire : rapport de synthèse de l'année scolaire 2008-2009*. Genève : Observatoire du fonctionnement de l'enseignement primaire.
- Szekely, J. (1975). *L'évaluation de la charge mentale dans le cadre de l'étude et de l'aménagement des conditions de travail, Théorie, mesure, application*. Paris : INRS.
- Webb, R., Vulliamy, G., Hamalainen, S., Sarja, A., Kimonen, E., & Nevalainen, R. (2004). Pressures, Rewards and Teacher Retention : A Comparative Study of Primary Teaching in England and Finland. *Scandinavian Journal of Educational Research*, 48(2), 169-188.
- Yinger, R.J. (1980). A study of teacher planning. *The Elementary School Journal*, 80(3), 107-127.

## Annexes

### Annexe I : Mandat du secrétariat général du DIP

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département de l'instruction publique, de la culture et du sport <b>La Secrétaire générale</b></p>
<p><b>Mandat</b></p>
<p><b>Evaluation de la charge de travail des enseignant-e-s du primaire (ATE III)</b></p>
<p><b>Contexte</b></p> <p>En 2007 puis 2009, le Secrétariat général du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a mandaté le Service de la recherche en éducation (SRED) pour mener (i) une analyse de la charge de travail des enseignant-e-s de l'enseignement général du secondaire I et II - projet ATE I - (mandat du 30 novembre 2007) et (ii) une analyse de la charge de travail des enseignant-e-s de la formation professionnelle - projet ATE II - (mandat du 27 avril 2009).</p> <p>Ces deux mandats avaient pour objectifs communs d'identifier les facteurs structurels (par exemple, le nombre d'élèves par cours) et personnels (par exemple, le nombre d'années d'expérience professionnelle) susceptibles de déterminer des variations dans la charge de travail des enseignant-e-s, ainsi que de préciser les différentes composantes de leur temps de travail hebdomadaire (temps d'enseignement en présence des élèves, temps de gestion et planification du travail, etc.).</p>
<p><b>Considéran</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La révision du cahier des charges qui a pour objectif de tenir compte des réalités de travail des enseignant-e-s du primaire.</li><li>• La nomenclature mise en place avec le nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire.</li><li>• L'élaboration des cahiers des charges des enseignant-e-s du primaire, à savoir :<ul style="list-style-type: none"><li>- Un cahier des charges générique de <i>maître-sse généraliste</i>.</li><li>- Un cahier des charges spécifique de <i>chargé-e de soutien pédagogique</i> (ECSP).</li><li>- Un cahier des charges spécifique de <i>titulaire de classes d'accueil</i> (CLACC).</li><li>- Un cahier des charges générique de <i>maître-sse spécialiste</i> (éducation physique, arts visuels, rythmique, éducation musicale).</li><li>- Un cahier des charges générique de <i>maître-sse généraliste de l'enseignement spécialisé</i>.</li></ul></li></ul>
<p>La Secrétaire générale du DIP mandate le SRED, à la demande de la Direction générale de l'enseignement primaire (DGEP), pour mener une analyse de la charge de travail des enseignant-e-s du primaire.</p>
<p>Secrétariat général • Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 • 1204 Genève Tél. +41 (22) 546 69 11 • Fax +41 (22) 546 69 49 • E-mail <a href="mailto:marianne.frischknecht@etat.ge.ch">marianne.frischknecht@etat.ge.ch</a> • <a href="http://www.ge.ch">www.ge.ch</a></p>

#### Objectifs du mandat

Les objectifs attribués à la recherche ATE III correspondent à ceux précédemment établis pour les recherches déjà réalisées sur le temps de travail des enseignant-e-s au niveau du secondaire I et II, (ATE I) et de la formation professionnelle (ATEII).

Pour mémoire, ces deux mandats avaient pour objectifs communs :

- L'identification des facteurs structurels (par exemple, le nombre d'élèves par cours) et personnels (par exemple, le nombre d'années d'expérience professionnelle) susceptibles de déterminer des variations dans la charge de travail des enseignant-e-s.
- La détermination du temps de travail des enseignant-e-s en fonction des différentes composantes du temps de travail hebdomadaire.

En ce qui concerne ce dernier point, il s'agira ici de tenir compte des *cinq temps décrits dans la charte et le cahier des charges de l'enseignement primaire*, énumérés ci-dessous.

1. Temps d'*enseignement* en présence des élèves.
2. Temps de *gestion et planification du travail* (préparations, corrections, évaluations, travaux administratifs, organisation de camps, d'excursions, de manifestations, etc.).
3. Temps d'*entretien avec les parents* (réunions, entretiens, visites, etc.).
4. Temps de *concertation* avec (i) les enseignant-e-s (séances d'école, réunions de bâtiment, formation et collaboration commune) et (ii) les autres partenaires de l'école (autorité communale, association de parents d'élèves, service des activités parascolaires).
5. Temps de *réflexion et discussion avec l'autorité scolaire* (conseils des maîtres, suivi collégial des élèves, temps de travail en commun) *et/ou avec toute personne mandatée*.

Les chercheur-e-s du SRED auront toutefois à tenir compte des spécificités de l'enseignement primaire, plus particulièrement en ce qui concerne les différentes fonctions exercées par les enseignant-e-s, à savoir celles de maître-sse généraliste, d'enseignant-e chargé-e de soutien pédagogique (ECSP), de titulaire de classe d'accueil et de maître-sse spécialiste (MS).

La DGEP formule par ailleurs un certain nombre de questions spécifiques complémentaires pour lesquelles elle espère que la recherche ATE III pourra amener des éléments de réponse.

1. Quelle est la répartition des charges de travail des enseignant-e-s qui travaillent à temps partiel ?
2. Quelle est la charge de travail mobilisée pour le projet d'établissement ?
3. Quelle est la proportion de temps investie dans la relation famille-école ?
4. Quelle est la proportion de temps dévolue aux charges dites administratives ?

**Fonctionnement / Méthodologie / Planification des étapes / Calendrier**

La DGEP souhaite que les modalités de mise en œuvre de l'enquête soient précisées clairement, en ce qui concerne les éléments ci-dessous.

- Méthodologie utilisée (questionnaire, nombre d'enseignant-e-s concerné-e-s, nombre de collaborateurs-trices du SRED impliqué-e-s, etc.).
- Planification des étapes.
- Identification des risques.
- Plan des livrables.
- Plan de communication prévu.
- Retour de la part du SRED des informations attendues de la DGEP.

**Personne de contact**

Mme Carmen Perrenoud Aebi, directrice RH.

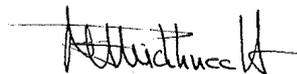
**Produit**

Rapport de recherche du SRED.

**Délai**

30 juin 2013

Date: 12.10.12



Marianne Frischknecht

## Annexe II : Questionnaire

# ANALYSE DE LA CHARGE DE TRAVAIL DES ENSEIGNANT-E-S DU PRIMAIRE (ATE III)

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

(1) Êtes-vous :  une femme  un homme

(2) Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous :

- moins de 25 ans  40-49 ans  
 25-29 ans  50-56 ans  
 30-39 ans  57 ans et +

(3) Depuis combien d'années enseignez-vous (en excluant les années de congé ou d'interruption de l'activité professionnelle) ?

- 5 ans ou moins  De 16 à 20 ans  
 De 6 à 10 ans  Plus de 20 ans  
 De 11 à 15 ans

(4) Quel est le nombre de site(s) de votre établissement ?

- 1  4  
 2  5  
 3

(5) Dans combien de site(s) enseignez-vous ? \_\_\_\_\_ site(s)

(6) Votre établissement relève-t-il du réseau d'enseignement prioritaire (REP) ?

- Oui  Non

(7) Quel(s) poste(s) occupez-vous ?

*Plusieurs réponses possibles*

- Maître-sse généraliste (titulaire de classe) →  100%  75%  50%  Autre : \_\_\_\_\_ %
- Maître-sse spécialiste (MS)
- MS Corps et mouvement →  100%  75%  50%  Autre : \_\_\_\_\_ %
- MS Éducation musicale et rythmique →  100%  75%  50%  Autre : \_\_\_\_\_ %
- MS Arts visuels →  100%  75%  50%  Autre : \_\_\_\_\_ %
- Titulaire de classe d'accueil (CLACC) →  100%  75%  50%  Autre : \_\_\_\_\_ %
- Enseignant-e chargé-e du soutien pédagogique (ECSP) →  100%  75%  50%  Autre : \_\_\_\_\_ %

(8) Quel est votre nombre d'heures hebdomadaires de dégrèvement ? \_\_\_\_\_ heures

(9) Quel est votre nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement en demi-classe et/ou en co-enseignement (en moyenne sur l'année) ? \_\_\_\_\_ heures par semaine

(10) Effectuez-vous une ou plusieurs charges suivantes pour laquelle/lesquelles vous bénéficiez d'une indemnisation financière ou d'un dégrèvement ?

*Plusieurs réponses possibles*

- Maître-esse adjoint-e (MA) → Taux d'activité : \_\_\_\_\_ %  
→ Nombre d'heures hebdomadaires : \_\_\_\_\_
- Maître-esse référent-e (MR) → Nombre d'heures hebdomadaires : \_\_\_\_\_
- Autre, précisez : ..... → Nombre d'heures hebdomadaires : \_\_\_\_\_

(11) Travaillez-vous en duo pédagogique ?  Oui  Non

(12) Réalisez-vous des devoirs surveillés et/ou du soutien pédagogique hors temps d'enseignement ?

- Oui → Nombre d'heures hebdomadaires : \_\_\_\_\_  
 Non

(13) En tant que "Maître-esse généraliste (titulaire de classe)", dans quel(s) degré(s) enseignez-vous ?

*Plusieurs réponses possibles*

- 1P  2P  3P  4P  5P  6P  7P  8P

(13) En tant que "Maître-esse spécialiste (MS)", dans quel(s) degré(s) enseignez-vous ?

*Plusieurs réponses possibles*

- 1P  2P  3P  4P  5P  6P  7P  8P  Regroupement spécialisé

(13) En tant que "Titulaire de classe d'accueil (CLACC)", de quel(s) degré(s) d'enseignement proviennent vos élèves (semaine en cours) ?

*Plusieurs réponses possibles*

- 1P  2P  3P  4P  5P  6P  7P  8P

(13) En tant que "Enseignant-e chargé-e du soutien pédagogique (ECSP)", de quel(s) degré(s) d'enseignement proviennent vos élèves (semaine en cours) ?

*Plusieurs réponses possibles*

- 1P  2P  3P  4P  5P  6P  7P  8P

(14) En tant que "Maître-esse généraliste (titulaire de classe)", combien d'élèves différents sont concernés par votre enseignement ? \_\_\_\_\_ élèves

(14) En tant que "Maître-esse spécialiste (MS)", combien d'élèves différents sont concernés par votre enseignement ? \_\_\_\_\_ élèves

(14) En tant que "Titulaire de classe d'accueil (CLACC)", combien d'élèves différents sont concernés par votre enseignement (semaine en cours) ? \_\_\_\_\_ élèves

(14) En tant que "Enseignant-e chargé-e du soutien pédagogique (ECSP)", combien d'élèves différents sont concernés par votre enseignement (semaine en cours) ? \_\_\_\_\_ élèves

(15) En tant que "Maître-esse spécialiste (MS)", combien de classes sont concernées par votre enseignement ? \_\_\_\_\_ classes

## 2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

(16) Globalement, combien de temps avez-vous consacré durant cette semaine aux tâches suivantes ?

**Consigne :** Veuillez ne pas tenir compte des tâches effectuées durant les heures de présence obligatoire dans l'établissement (8h00-11h30 ; 13h30-16h00) ainsi que des tâches pour lesquelles vous bénéficiez d'une indemnisation financière ou d'un dégrèvement.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	Heures						
	Minutes						
a) Préparation et planification de l'enseignement	<input type="text"/>						
b) Élaboration des évaluations	<input type="text"/>						
c) Correction des évaluations	<input type="text"/>						
d) TTC de réflexion pédagogique	<input type="text"/>						
e) TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	<input type="text"/>						
f) Concertation entre collègues [hors TTC]	<input type="text"/>						
g) Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire [hors TTC]	<input type="text"/>						
h) Concertation avec les autres partenaires (éducateurs-trices, logopédistes, etc.)	<input type="text"/>						
i) Entretiens avec les parents d'élèves	<input type="text"/>						
j) Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps de présence obligatoire dans l'établissement	<input type="text"/>						
k) Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves	<input type="text"/>						
l) Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)	<input type="text"/>						
m) Tâches administratives	<input type="text"/>						
n) <b>Autre, précisez :</b>	<input type="text"/>						

**(17) Combien d'heures consacrez-vous durant l'année scolaire aux tâches suivantes ?**

Formation continue / mise à jour des connaissances professionnelles	_____	heures
Préparation de manifestations de l'établissement (ex : journées sportives, courses d'école)	_____	heures
Participation aux manifestations de l'établissement (ex : journées sportives, courses d'école)	_____	heures
Préparation d'excursions / camps	_____	heures
Participation aux excursions / camps	_____	heures
Tâches liées aux livrets / carnets (ex : rédaction livrets scolaires, mise à jour livrets de scolarité, saisie des notes)	_____	heures
Participation aux conseils d'établissements	_____	heures
Élaboration du projet d'établissement	_____	heures
Tâches liées aux épreuves cantonales (ex : préparation, correction, saisie)	_____	heures
Tâches liées au suivi des élèves (ex : transmission de volées, conseil des maîtres, rédactions de rapport)	_____	heures
Signalement et rédaction de rapports concernant les élèves en difficultés (OMP, SPS)	_____	heures
Déplacements à l'économat	_____	heures
Déménagement / réaménagement de la classe	_____	heures
Autre, précisez : .....	_____	heures

### 3. PERCEPTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL

(18) Estimez-vous que le temps que vous avez à votre disposition durant la semaine pour accomplir les tâches suivantes est :

*Donnez une seule réponse pour chaque ligne.*

	Très insuffisant	Insuffisant	Suffisant	Largement suffisant
Préparation et planification de l'enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élaboration des évaluations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Correction des évaluations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TTC de réflexion pédagogique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concertation entre collègues [hors TTC]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire [hors TTC]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concertation avec les autres partenaires (éducateurs-trices, logopédistes, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretiens avec les parents d'élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tâches administratives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**(19) Depuis les cinq dernières années, estimez-vous que le temps que vous devez consacrer aux tâches suivantes :**

*Donnez une seule réponse pour chaque ligne.*

	<b>A beaucoup diminué</b>	<b>A un peu diminué</b>	<b>Est resté le même</b>	<b>A un peu augmenté</b>	<b>A beaucoup augmenté</b>
Préparation et planification de l'enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élaboration des évaluations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Correction des évaluations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TTC de réflexion pédagogique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concertation entre collègues [hors TTC]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps de réflexion et de discussion avec l'autorité scolaire [hors TTC]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concertation avec les autres partenaires (éducateurs-trices, logopédistes, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretiens avec les parents d'élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rédaction de rapports et constitution de dossiers d'élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tâches administratives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**(20) Durant les cinq dernières années, estimez-vous que :**

*Donnez une seule réponse pour chaque ligne.*

	<b>A beaucoup diminué</b>	<b>A un peu diminué</b>	<b>Est resté le même</b>	<b>A un peu augmenté</b>	<b>A beaucoup augmenté</b>
votre niveau de stress professionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
votre degré de satisfaction au travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
votre charge de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**(21) Que pensez-vous des affirmations suivantes ?**

*Donnez une réponse par ligne.*

<b>Je suis prêt(e)...</b>	<b>Pas du tout d'accord</b>	<b>Plutôt pas d'accord</b>	<b>Plutôt d'accord</b>	<b>Tout à fait d'accord</b>
À mobiliser de l'énergie pour mon travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À m'intéresser à d'autres activités au sein de l'institution.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À collaborer avec mes collègues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À donner un coup de main si l'on a besoin de moi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**(22) Si vous aviez le choix, opteriez-vous à nouveau pour la profession d'enseignant-e primaire ?**

Oui

Non

**OBSERVATIONS ET REMARQUES GÉNÉRALES**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



